



Commune de  
**HAUTEMORGES**

# RAPPORT DE GESTION 2023



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs  
les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi  
sur les Communes du 28 février 1956, et à  
l'article 17 du règlement du Conseil communal  
de Hautemorges, édition 2022, la Municipalité  
a l'honneur de soumettre à votre approbation  
son rapport de gestion pour l'année 2023.

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>4</b>
	Municipalité	5
	Conseil communal	5
<b>2</b>	<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>7</b>
	Marie Christine Gilliéron, Syndique	8
	François Delay	13
	Claude-Alain Cavigioli	16
	Claude Dumauthioz	25
	Serge Gambarasi	31
	Fabrice Marendaz	43
	Aurel Matthey	52
<b>3</b>	<b>LE MOT DE LA FIN</b>	<b>53</b>

1

# PRÉAMBULE

## Municipalité

La Municipalité remercie vivement le personnel communal pour le travail accompli. Tout au long de l'année, nous avons pu constater que les qualités telles que l'ouverture d'esprit, la flexibilité, les suggestions constructives, les compétences, le professionnalisme et la capacité à travailler en équipe de l'ensemble des chefs de service et des collaborateurs permettent de concrétiser les projets. Nous sommes reconnaissants de leur engagement et de leur disponibilité tant envers les municipaux qu'envers la population.

Une escapade au Moléson en été et le traditionnel repas de Noël ont été l'occasion d'échanges informels entre collaborateurs et municipaux. Un moment idéal pour faire mieux connaissance.

Durant cette année, la Municipalité a siégé à 44 reprises. En plus des dossiers « courants » nous avons travaillé sur des dossiers spécifiques, tels que la révision des plans d'affectation (PACom), la mobilité et la gestion des déchets pour n'en citer que quelques-uns.

La Municipalité a organisé de nombreuses séances ou événements qui ont permis de rencontrer les citoyens de nos six localités :

- trois séances de retour des ateliers PACom organisées avec le bureau d'urbanisme MOPA en charge de leur révision ont eu lieu à Bussy-Chardonney, à Cottens ainsi qu'à Sévery
- deux présentations publiques des travaux relatifs à la révision des PACom de Reverolle et de Pampigny avant leurs mises à l'enquête respectives
- la réception des nouveaux habitants (2021 à 2023) dans le caveau du Giron du Pied du Jura à Apples a été l'occasion de présenter les chefs de service ainsi que les responsables de la voirie, des SI et de l'entretien des bâtiments communaux
- la sortie des aînés au musée Chaplin suivie d'un repas au Casino de Montreux et d'une balade sur les quais pour rejoindre les bus
- en septembre « Artisans et entreprises » de Hautemorges ont été conviés à un apéritif dînatoire. Cette rencontre a débouché, en octobre, sur un atelier participatif animé par la société dss+ axé sur la revitalisation de la commune
- l'accueil des nouveaux citoyens (jeunes ayant atteint leur majorité) s'est déroulée à Sévery en présence de Mme Laurence Micheli, Présidente du Conseil communal
- fin novembre, cinq séances d'information à la population pour la gestion des déchets se sont déroulées
- en décembre, cinq séances d'information ont eu lieu, ayant pour but d'expliquer le système de récolte des déchets mis en place dès 2024.

Organisé par la Jeunesse d'Apples, le 1er août a été célébré sur la Place de Fête du Giron. Après les discours d'usage, les enfants ont reçu des lampions pour défiler en cortège jusqu'au feu situé à proximité.

## Conseil communal

Les membres du bureau du Conseil communal sont :

Micheli Laurence	Présidente
Jotterand Cédric	1er Vice-président
Favre Jean-Luc	2ème Vice-président
Mottet Laurent	Secrétaire

Les préavis présentés en 2023 sont les suivants :

Préavis no.	Objet	Situation
01/2023	Règlement communal concernant l'utilisation du «Fonds pour le développement durable »	Terminé
02/2023	Création d'une maison des jeunes	Terminé
04/2023	Comptes et gestion 2022	Terminé
05/2023	Pampicentre Crédit d'étude	En cours
06/2023	Règlement émoluments contrôle des habitants	Terminé
07/2023	Prolongation du droit de superficie DDP, ID.002-2000/000550, en faveur de M. Alain Joseph, parcelle N° 734 issue de la parcelle N° 886 (anciennement 191), en zone industrielle « En Toveyres » à Apples	Terminé
08/2023	Arrêté d'imposition pour l'année 2024	Terminé
09/2023	Adoption du règlement sur la gestion des déchets et de la stratégie de la gestion des déchets	Terminé
10/2023	Budget 2024	Terminé

**2**

# **MUNICIPALITÉ**



## Marie Christine Gilliéron, Syndique Remplaçant : F. Delay

Dicastères	Comité/direction	Conseil/AG	Divers
Administration générale	ARCAM (y.c secteur)	CARRE	Resp. portefeuille assurances
Service du personnel	UCV (Conseil des 50)	UCV	
Transports publics	MBC	ARASMAC	
Police et affaires militaires		AJERCO	

### PETIT MOT DE LA SYNDIQUE

Après des débuts quelque peu laborieux où nous avons appris à nous connaître et à collaborer, les membres de la Municipalité semblent maintenant avoir trouvé leurs marques. Chacun s'est investi dans ses dicastères et parfois dans ceux de ses collègues lorsque la connaissance du terrain le demandait. Je les remercie pour le travail accompli et leur volonté d'œuvrer pour le bien de toute la population.

En tant que responsable du personnel, je suis reconnaissante de pouvoir compter sur des collaborateurs compétents, disponibles et souriants.

Les assemblées du Conseil des 50 de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) à Morges, Avenches et Belmont-sur-Lausanne ont été l'occasion d'intenses discussions lors des trajets de co-voiturage en compagnie de collègues syndiques du district de Morges.

Les Communes d'Aubonne, Tolochenaz et Senarclens ont accueilli les séances des syndics du district de Morges, organisées par la Préfecture. Lors de ces réunions, des orateurs traitant de sujets divers sont conviés. Une occasion de partager nos expériences et nos préoccupations.

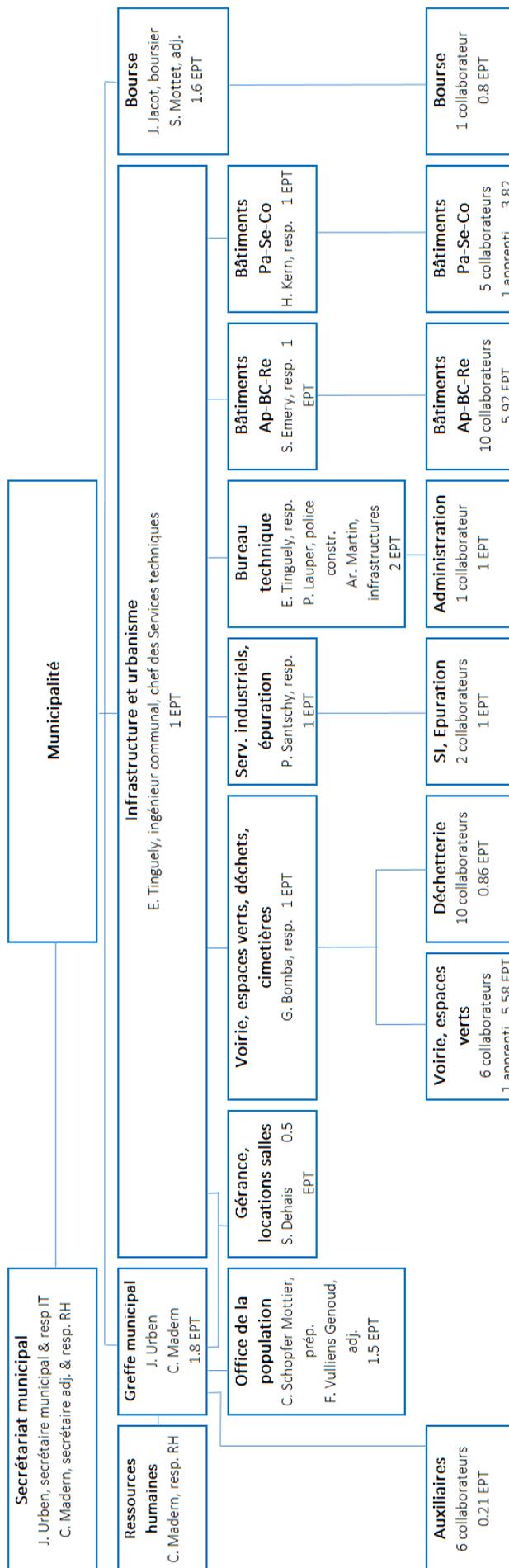
Fin octobre, la rencontre des Municipalités du « Cercle de Ballens » s'est déroulée dans le cadre idyllique du refuge de Ballens, pour un repas convivial. Cette tradition date de l'époque où la préfecture était située à Ballens et regroupait les communes d'Apples, Ballens, Berolle, Bière et Mollens.

Le 20 décembre, j'ai eu le privilège de rencontrer M. Hans Bühlmann pour célébrer les 100 ans de ce citoyen à l'esprit toujours vif. Un beau moment de partage en présence de ses filles et de Mme Nelly de Tscharnier, Préfète honoraire.

Impossible de conclure ce mot sans parler de LA manifestation de 2023 : le Giron du Pied du Jura qui s'est déroulé du 9 au 13 août à Apples. Sur le thème du Safari, cette magnifique fête a vu affluer des personnes de tout le Canton. Un tout grand MERCI au Comité d'organisation ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont œuvré pour offrir à notre population de nombreuses activités auxquelles petits et grands ont pu participer. Que de beaux souvenirs !

# RESSOURCES HUMAINES

## Organigramme



## Vue d'ensemble des collaborateurs

Date	Nombre de collaborateurs	Equivalent plein temps
31.12.2021	61	27.55
31.12.2022	60	31.99
31.12.2023	57	31.59

Comparé au 31.12.2022, le nombre de collaborateurs ainsi que le nombre d'équivalent plein temps ont légèrement diminué. Le taux d'activité des collaborateurs à l'heure a été calculé en fonction des heures travaillées en 2023.

Trois nouveaux collaborateurs ont été engagés en 2023 : l'un au Service technique-infrastructures au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un apprenti agent d'exploitation au service Bâtiments Pampigny-Sévery-Cottens en août 2023 et, en septembre, un collaborateur aux Services industriels, afin de le former en vue du remplacement du titulaire du poste lors de son départ à la retraite.

Depuis le départ à la retraite de Mme Catherine Houlmann au 31.12.2022, la bourse communale effectue les tâches à trois collaborateurs, pour un équivalent plein temps de 2.4.

Le service technique a vu l'une de ses collaboratrices, Mme Béatrice Moser, faire valoir son droit à la retraite au 28.02.2023.

Nous remercions Mme Houlmann et Mme Moser pour l'énorme travail accompli durant toutes ces années et leur souhaitons tout le meilleur pour cette nouvelle étape de vie.

## TRANSPORTS

Les communes de Ballens, Berolle, Bière, Clarmont, Hautemorges, L'Isle, Mollens, Montricher et Vaux-sur-Morges ont mis à disposition de la population 4 abonnements généraux des CFF composés de 365 cartes journalières.

Pour la période du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023, 1'304 cartes ont été achetées sur les 1'460 disponibles, ce qui représente la meilleure vente depuis ces 5 dernières années.

Le déficit total de CHF 3'728.- a été réparti entre les communes au prorata des habitants au 31.12.2022, selon les termes de la convention.

Cette prestation fort appréciée de la population a été abandonnée par les CFF et remplacée par un nouveau système de vente de cartes journalières dégriffées « Commune » auquel Hautemorges a décidé d'adhérer.

## POLICE ET AFFAIRES MILITAIRES

L'Antenne de gendarmerie située au rez-de-chaussée de l'Administration à Apples est ouverte le jeudi matin. Deux gendarmes sont à disposition des citoyens pour recueillir les plaintes, répondre aux questions et sollicitations diverses. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Cette année, la Municipalité a prononcé 36 ordonnances pénales à la suite de dénonciations pour stationnement illicite sur un fonds au bénéfice d'une mise à ban.

## CONTRÔLE DES HABITANTS

Les différentes activités du contrôle des habitants ont pour but principal la gestion d'un registre des habitants, le traitement des arrivées, des départs, des changements d'adresse dans la commune ainsi que toutes les tâches relatives à l'état civil. Le contrôle des habitants est chargé également de la gestion des dossiers étrangers comme la demande ou le renouvellement d'un titre de séjour. Il s'occupe aussi des demandes de cartes d'identité suisses, d'établir diverses attestations et des demandes de naturalisation.

## Introduction de la nouvelle carte d'identité

La nouvelle carte d'identité suisse a été émise à partir du 3 mars 2023. Comme pour le nouveau passeport suisse, cette carte conjugue des éléments de sécurité de pointe et un nouveau design. Les émoluments de cette carte restent inchangés.

## Population résidente au 31 décembre

Année	Apples	Bussy-Charдонney	Cottens	Pampigny	Reverolle	Sévery	Hautemorges
2021	1'470	412	484	1'184	403	220	4'173
2022	1'501	407	479	1'236	414	224	4'257
2023	1'493	420	479	1'283	434	234	4'343

Suite au correctif reçu de Statistique Vaud, le nombre d'habitants 2022 est différent du nombre renseigné dans le rapport de gestion précédent.

## Répartition des habitant(e)s par statuts

Confédérés	Bourgeois	Ressortissants étrangers
3'140	436	767

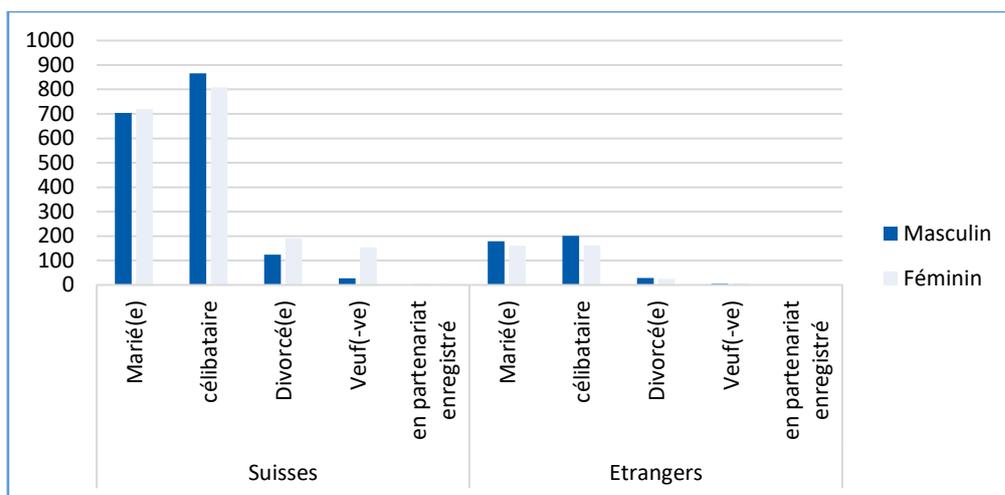
## Autorisations – titres de séjour

Permis C	Permis B	Permis L	Permis N et F	Permis S
503	250	4	0	10

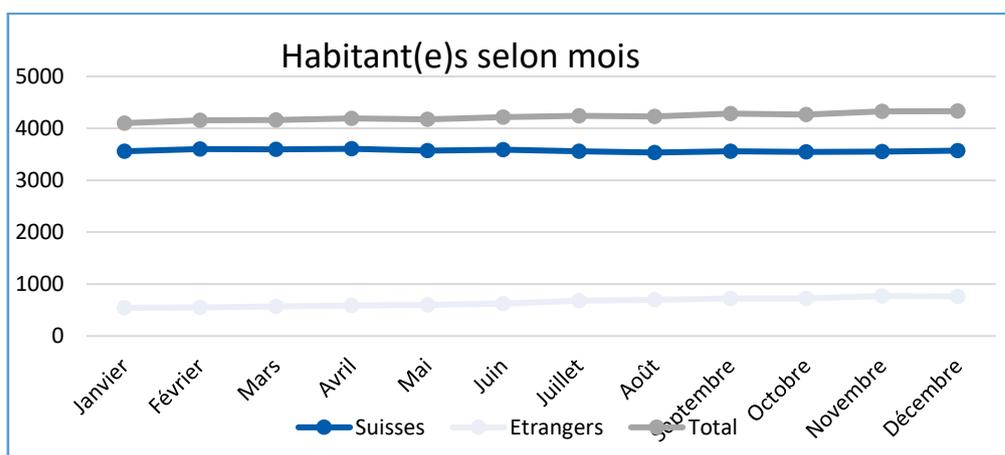
## Carnet rose et carnet noir

Naissances	Décès	Mariages	Divorces
55	33	18	10

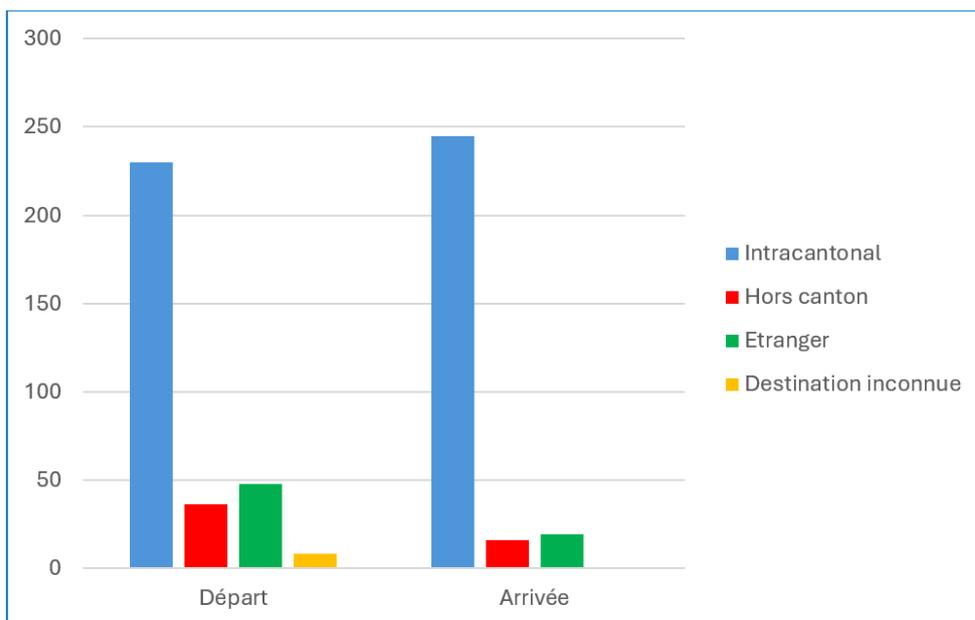
## Habitant(e)s selon état civil



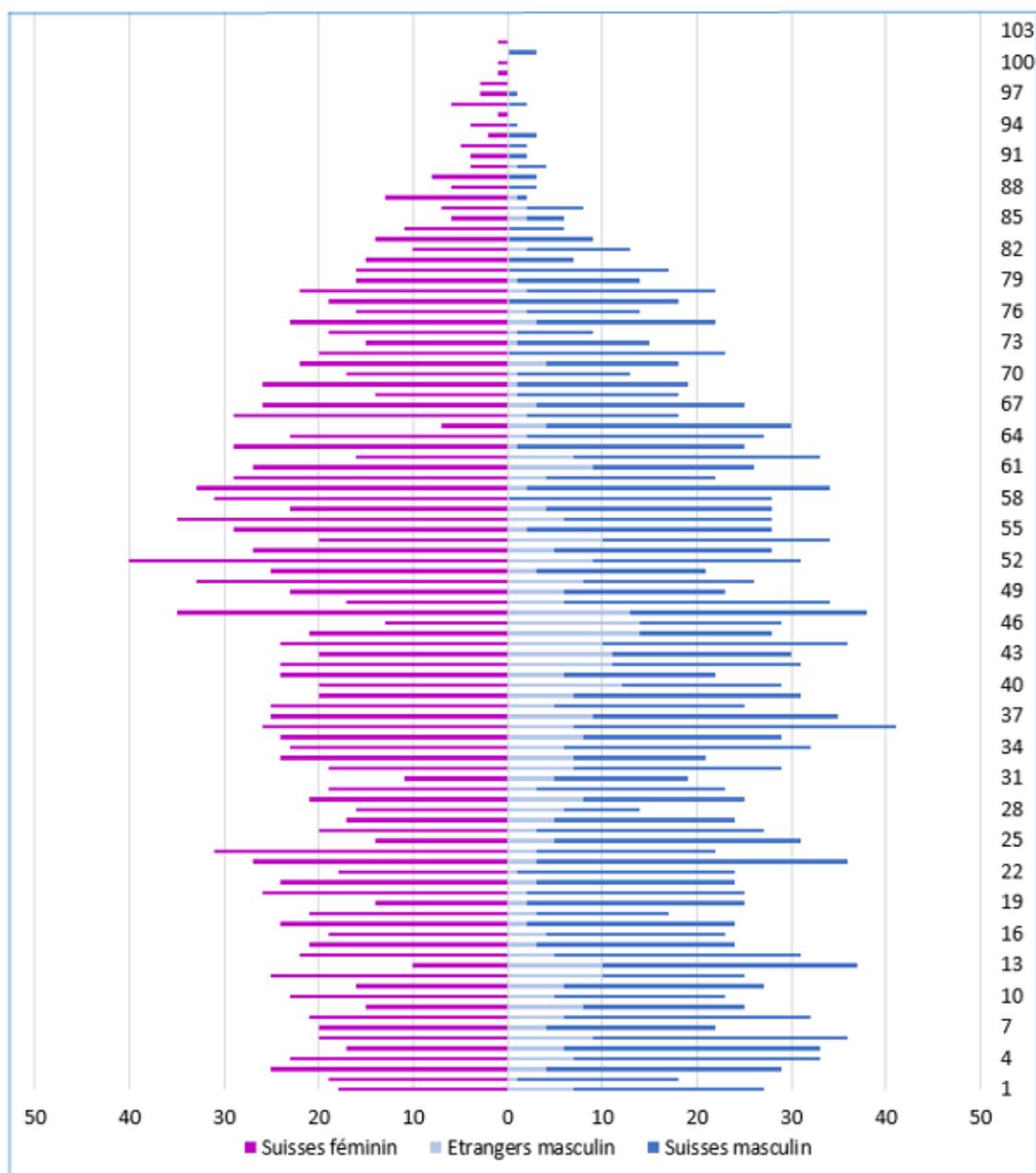
## Habitant(e)s selon mois



### Mouvements selon arrivées et départs



### Pyramide des âges





## François Delay

Remplaçante : M. C. Gilliéron

Dicastères	Comité/direction	Conseil/AG
Culture, sport et loisirs	AJERCO	USL
Sociétés locales et manifestations	AJEMA	Fond. Baud
Tourisme	ARASMAC	Paroisses
Ecoles	ASIABE	Passeport Vacances
Cultes	Fond. De La Côte	GF Veyron-Léman
Affaires sociales, santé publique	Fond. Zimmermann	Fondation pour le patrimoine hospitalier d'Aubonne
	CHPJ	UCV 2ème délégué
	Entente STEP Cottens-Echichens	Tourisme Région Morges
		ARCAM
		MBC

### PETIT MOT DU MUNICIPAL

L'année 2023 fut l'occasion pour mon dicastère d'entrer dans le concret avec l'adoption du préavis sur la création d'une Maison des Jeunes et son ouverture en décembre.

Ce fut aussi une année chargée pour le représentant que je suis au sein des divers Comités directeurs, car ce fut une année compliquée pour certaines entités intercommunales et tout particulièrement pour l'ASIABE avec le projet de nouveau collège qui prend du retard, auquel s'ajoute un besoin urgent de nouveaux locaux.

La suite du programme s'annonce chargée avec pas mal de projets, mais avec le soutien de toutes et tous, nous allons pouvoir en réaliser quelques-uns ces prochaines années.

### MAISON DES JEUNES

En mars de cette année, le Conseil a accepté le préavis pour la création d'une Maison des Jeunes. Ce dernier demandait un crédit d'investissement afin de financer les travaux de transformation du bâtiment situé sur le parking de la Couronne ainsi qu'un budget pour le fonctionnement de ce lieu.

Nous avons pu effectuer les travaux nécessaires, en collaboration avec le personnel communal et la future responsable des lieux, Madame Virginie Crausaz. Les travaux ont permis d'ouvrir ce lieu le 5 décembre et les jeunes semblent lui faire bon accueil. Les travaux d'aménagements des extérieurs se feront au printemps et devraient laisser entrevoir tout le potentiel du lieu. Affaire à suivre...



Photos V. Crausaz



## ASSOCIATIONS, RESEAUX, SOCIETES LOCALES, FONDATIONS MANIFESTATIONS

### Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs (ASIABE)

Comme évoqué précédemment, le projet de nouveau collège a pris du retard et a mené la Municipalité à lancer une étude sur l'organisation et l'aménagement futur de la zone des collèges. Nous avons aussi dû répondre à l'urgence avec la construction d'une nouvelle rangée de portacabines et l'ouverture d'une UAPE dans les abris de Cottens.

Pour plus de détails merci de vous référer au rapport du CoDir disponible sur demande auprès du secrétariat de l'ASIABE.

### Réseaux de la petite enfance

Le CoDir de l'ARASMAC a fait valider un budget pour redéfinir le mode de gouvernance de l'AJEMA.

Cette perspective nous permet de voir un changement dans le type de réseau à venir sur le secteur de l'AJEMA et va nous permettre de nous positionner sur le choix de réseau en 2024.

2023 fut une année de forte progression en termes de nombre de places et 2024 devrait suivre sur la même tendance. Malgré cela nous ne répondons toujours pas aux besoins des parents.

### Sociétés locales et manifestations

Les sociétés locales sont un maillon essentiel de la vie villageoise et nous en avons eu un bel exemple cet été avec le Giron des Jeunesses et ses magnifiques constructions.

Apples fut donc, le temps d'un week-end, le centre du canton, et quel Giron !

Nous avons aussi eu la chance de profiter de ces infrastructures pour y accueillir nos nouveaux habitants ainsi que la fête du 1<sup>er</sup> août. Même sans les feux d'artifice, les participants en ont eu plein les yeux.

La Mi-été, avec comme invité Monsieur Blaise Hofmann, s'est déroulée comme l'année passée sur l'alpage communal avec le soutien de l'ANPA.

Nous avons aussi organisé le premier repas des aînés de Hautemorges avec près de 300 participants et, en septembre, nous avons fait une petite excursion au musée Chaplin suivie par un repas au Casino de Montreux, puis d'une balade sur les quais. La bonne ambiance était présente et les participants satisfaits.

Afin de soutenir les sociétés dans la publication de leurs manifestations, nous avons introduit, en dernière page du bulletin d'information communal, un agenda regroupant toutes les manifestations qui nous sont annoncées.

Encore un grand merci à toutes et tous pour l'engagement sans faille tant des sociétés que du personnel communal.

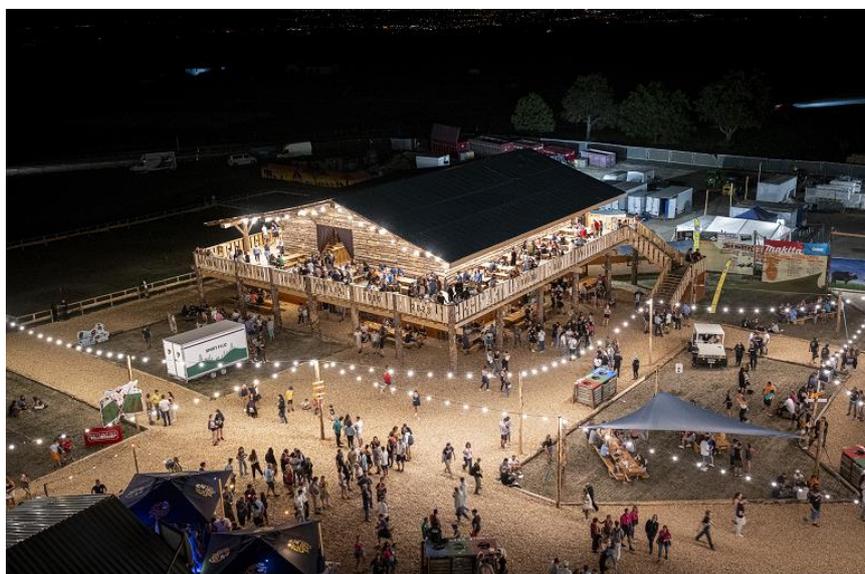


Photo : S. Bovy

## Fondation Baud

La Fondation planche actuellement sur un nouveau bâtiment afin d'offrir de nouvelles possibilités d'accueil, ainsi que sur des transformations du bâtiment actuel qui permettront d'offrir des prestations au goût du jour.

## Sociétés locales

ABC – Animation Bussy-Chardonney	Gym Hommes Apples
Amicale des anciens pompiers de Chaniaz	Jeunesse d'Apples
Amicale des sapeurs-pompiers de Sempremont (ASPS)	Jeunesse de Pampigny-Cottens
Archers Associés Apples	Jeunesse de Sévery
Association des Commerçants de Cottens	Les Colchiques - Groupe des Aînés
Association des Paysannes Vaudoises Apples-Cottens-Pampigny-Sévery	Les Fulgurantes du Pied du Jura – voitures anciennes
Association Nature et Patrimoine Apples et environs (ANPA)	Société d'animation Cottens SAC
Badminton B.C. Pampigny	Société de Développement Apples (SDA)
Chœur mixte «L'Avenir»	Société de pétanque – Reverolle
Club équestre La Prélaz Pampigny	Société de tir Apples
Club hippique Apples	Société du Refuge de Reverolle
Confrérie des Potes-au-feu	Team Spirit Comedy (société de théâtre) Sévery
Fanfare Echo du Chêne Pampigny	UHC Unihockey Club Apples
FC Pied-du-Jura	Union des sociétés locales Hautemorges
Gym Apples (dames et enfants)	Volleyball-Club Apples
Gym Fit Pampigny	

*Etat au 31.12.2023*

## BIBLIOTHÈQUE ET BOÎTES À LIVRES

### Bibliothèque de Pampigny

Au 31 décembre 2023 la bibliothèque comptait 159 lecteurs actifs, dont 70 adultes et 89 enfants/adolescents. 34 nouvelles inscriptions ont été enregistrées en 2023. La Bibliothèque fonctionne avec une équipe de 10 personnes bénévoles. Toutes se répartissent les heures de permanence, les visites à la Bibliomédia de Lausanne pour l'emprunt de livres et la préparation des animations.

Tout au long de l'année, la bibliothèque a proposé diverses animations :

- Lecture de 5 albums sélectionnés et vote du public.
- Biblioweekend : grande vente de livres, ateliers création mini-livre, exposition, jeux, concours.
- Echange autour de la grainothèque, initiation aux semences, divers ateliers
- Soirée contes
- Atelier bricolages fenêtres de l'Avent

### Boîtes à livres

Des boîtes à livres ou « bibliothèque de rue » sont également à disposition des citoyens dans les anciennes cabines téléphoniques à Apples, Cottens et Reverolle.

La Municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles de la bibliothèque ainsi que des boîtes à livres, qui s'activent pour permettre à ces structures de fonctionner.



## Claude-Alain Cavigioli

Remplaçant : S. Gambarasi

Dicastères	Comité/direction	Conseil/AG	Divers
Domaines et montagnes	GF Veyron-Léman	AVM	ARASMAC (suppl)
Forêts et cours d'eau	Refuge Reverolle	Cave de Morges	AJERCO (suppl)
Parcs, promenades, espaces verts	Protection civile	Vins de Morges	SIS Morget (suppl)
Cimetières, inhumations		La Forestière	ASIABE (suppl)
Protection civile		CBOV	
Energie			

### PETIT MOT DU MUNICIPAL

Les dicastères dont je m'occupe sont tous repris individuellement par des explicatifs détaillés ci-dessous.

Pour l'énergie, il ne fut pas simple de trouver une solution pour répondre aux très nombreuses demandes de subventions. Une refonte de la directive, valable dès 2024, permettra de calibrer le montant des subventions avec l'argent à disposition, et d'assurer ainsi l'équilibre financier du fonds.

Pour la forêt, les départs des deux gardes du groupement forestier Veyron-Léman (Stéphane Furer fin janvier et Yann Bornand, fin juillet) ont contraint le Comité dont je suis président à faire des annonces de postulations, d'analyser les dossiers reçus puis de rencontrer des candidats. En mai Guy Favre a été engagé pour le triage de Hautemorges et le 1er août, Mélanie Ledoux est entrée en fonction pour le triage de La Senoge.

Pour les espaces verts et les cimetières, les travaux d'entretien et d'améliorations ont continué. Je tiens à féliciter le personnel de la voirie pour leur implication dans ces belles réalisations.

Une première partie de la rénovation d'un mur en pierre sèche de l'alpage communal du Pré-de-l'Haut a été réalisée. Sur ce dernier, le loup et le manque d'eau se sont invités cette année, il faudra compter avec ces 2 problématiques et trouver des solutions dans les années futures. Quelques citoyens ont partagé sur l'alpage un moment sympathique et convivial organisé en collaboration avec l'ANPA à la mi-été.

### PROTECTION CIVILE

Les agitations COVID et urgences d'accueil d'ukrainiens sont un peu derrière. Cela a permis à la PCI du district de reprendre un programme normal de formation et de remplir les missions habituelles qui lui sont confiées.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport de gestion contient pour la première fois le bilan sur l'utilisation du « Fonds pour le développement durable » (ci-après, le fonds), tel que demandé à l'article 4 alinéa 6 du « Règlement concernant l'utilisation du « Fonds pour le développement durable ».

Pour rappeler le contexte général, voici les jalons principaux de la mise en place du soutien pour le développement durable :

- 13 décembre 2021 : le Conseil communal décidait d'autoriser la Municipalité à prélever 0.7 ct par kWh d'électricité distribué sur le territoire communal, au titre d'indemnité pour usage du sol.
- 1er janvier 2022 : introduction de cet émolument, prélevé directement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD), à savoir la Romande Énergie. Conforme à la législation cantonale relative au secteur électrique (art. 20 LSecEI), cet émolument alimente le fonds.
- 19 décembre 2022 : adoption du règlement et de la directive d'application par la Municipalité. Ces documents ont été élaborés en collaboration avec la Commission consultative sur l'énergie et le développement durable, puis ont connu des retouches mineures par l'Unité de droit de la Direction générale de l'environnement (DGE).
- 6 février 2023 (préavis 01-2023) : adoption du règlement par le Conseil communal.
- 28 mars 2023 : adoption par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES).

Le préavis voté par le Conseil communal indiquait que les travaux réalisés dès le 1er janvier 2022 pouvaient être subventionnés, à condition que la demande soit déposée dans les trois mois suivant l'approbation du règlement. Ce délai a finalement été prolongé au 23 septembre 2023.

Les personnes qui étaient potentiellement concernées par les subventions, soit parce qu'elles avaient déjà manifesté leur intérêt, soit parce qu'elles avaient soumis à la Commune une demande d'autorisation pour un objet subventionnable (installation solaire, PAC, rénovation énergétique, ...), ont été contactées personnellement par un courrier daté du 23 juin 2023 (99 destinataires).

Les subventions ont connu un franc succès. Pas moins de 179 demandes, provenant de 117 demandeurs différents, ont en effet été transmises pour la période 2022-2023. A fin 2023, il ressort que le total des subventions à verser sur la période 2022-2023, selon les conditions d'octroi de la directive, atteint CHF 544'300.-, alors que la somme disponible se monte à CHF 196'000.- (somme des fonds 2022 et 2023), ce qui résulte en un manco de CHF 348'300.-. Le détail est présenté dans l'illustration ci-après. A l'heure où nous écrivons ces lignes, et en séance du 18 mars 2024, le Conseil communal a validé le préavis qui permet de neutraliser le surplus.

2022-2023		conditions d'octroi		subventions éligibles
objet	nombre	% des coûts	maximum (CHF)	montants (CHF)
CECB Plus	14	20%	500	7'000
projet	0	50%	5'000	0
amélioration énergétique (min. classe B)	9	10%	2'000	18'000
panneaux solaires	82	25%	5'000	401'566
accumulateur électricité	14	10%	1'500	18'000
remplacement chauffage	31	30%	3'000	92'000
racc. CAD	0	30%	3'000	0
vélo	2	20%	150	300
vélo électrique	23	20%	300	6'710
remorque vélo	4	20%	200	724
nombre de demandes	179	<b>TOTAL</b>		<b>544'300</b>
nombre de propriétaires	117	<b>disponible</b>		<b>196'000</b>

Fin 2023, la Municipalité a édicté une nouvelle directive, valable dès le 1er janvier 2024. Les objets subventionnables et le montant des subventions ont été adaptés afin d'atteindre dorénavant l'équilibre financier entre le montant des subventions à verser et l'argent à disposition provenant du fonds.

Illustration 1 : subventions 2022-2023 selon directive 2022-2023, détails par éléments

## Planification énergétique de Hautemorges

La Municipalité a sollicité Planair SA bureau d'ingénieurs spécialisé dans l'énergie, pour l'accompagner dans l'établissement de sa Planification Energétique Territoriale (PET), selon la méthodologie proposée par le canton de Vaud.

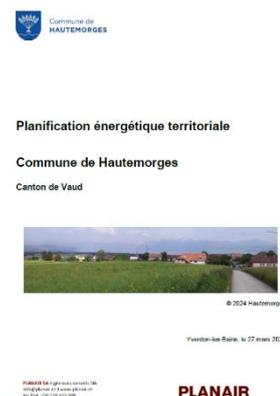
Sur la base d'une analyse du potentiel de valorisation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie, la planification énergétique territoriale fixe une vision, des lignes directrices, des objectifs de politique énergétique et définit un plan d'action permettant de les atteindre.

En effet, la planification énergétique territoriale ancre la politique énergétique de la Commune sur le long terme. Elle en établit les principes directeurs et définit l'évolution souhaitée en tenant compte de la politique énergétique cantonale et fédérale en vue d'un développement énergétique durable de son patrimoine et de son territoire. De plus, la planification énergétique permet :

- d'établir une cartographie de la situation locale, en identifiant les besoins en énergie et les ressources disponibles.
- d'intégrer les enjeux énergétiques du plan directeur communal.
- de représenter une aide à la décision en matière de politique énergétique.
- de générer des bénéfices sur d'autres plans : qualité de l'air, économie locale, émergence de projets territoriaux innovants.

La Municipalité définira les lignes directrices de sa politique énergétique à travers 5 axes de transformation déclinés en fiches de mesures associées.

Les fiches de mesures de la politique énergétique de la Commune sont listées dans le tableau ci-dessous. Ces fiches pourront être complétées par d'autres dans les années à venir, en fonction de l'avancement de la transition énergétique sur la Commune, de la volonté de la Municipalité et des nouvelles exigences cantonales et fédérales.



Lignes directrices politique énergétique	Fiches de mesures associées
<b>Axe 1</b> : Renforcer la gouvernance et l'exemplarité pour un aménagement urbain durable	<b>Fiche de mesure 1.1</b> : Mise en œuvre d'une gouvernance communale de l'énergie <b>Fiche de mesure 1.2</b> : Exemplarité du patrimoine communal
<b>Axe 2</b> : Améliorer la performance énergétique des bâtiments en misant sur l'assainissement	<b>Fiche de mesure 2.1</b> : Encourager la rénovation des bâtiments privés
<b>Axe 3</b> : Miser sur la chaleur renouvelable en délaissant progressivement les énergies fossiles	<b>Fiche de mesure 3.1</b> : Etudier le développement d'un réseau de chaleur à distance sur la zone CAD <b>Fiche de mesure 3.2</b> : Stimuler le développement d'équipement renouvelable décentralisé sur les zones hors CAD
<b>Axe 4</b> : Encourager la consommation propre d'électricité issue de sources renouvelables locales	<b>Fiche de mesure 4.1</b> : Développer la production d'électricité indigène
<b>Axe 5</b> : Favoriser les nouveaux modes de déplacements	<b>Fiche de mesure 5.1</b> : Réduire la mobilité individuelle thermique <b>Fiche de mesure 5.2</b> : Augmenter la mobilité électrique

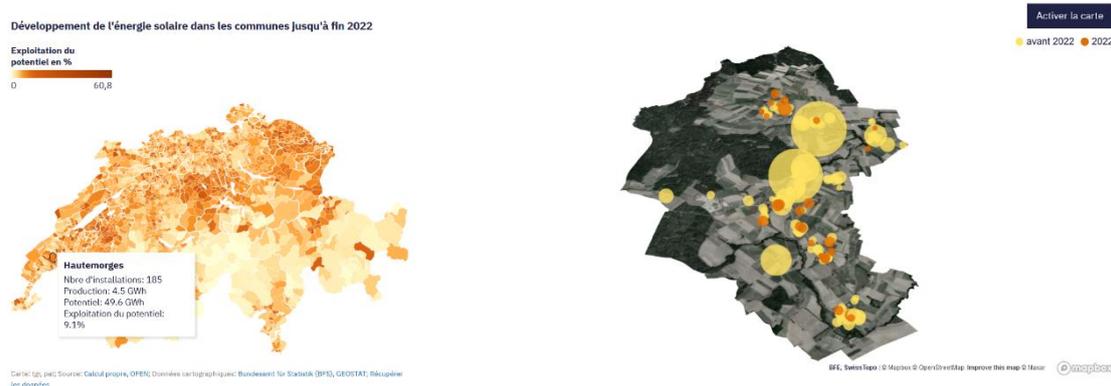
La planification énergétique est en cours de finalisation en 2023 et sera terminée début 2024.

## Le développement de l'énergie solaire

Selon le registre des garanties d'origine, la première installation solaire à Hautemorges a été raccordée au réseau en 2008. Entre 2008 et 2022, 185 installations ont été enregistrées. En 2023, 61 annonces d'installations solaires photovoltaïques ont été validées par l'administration communale.

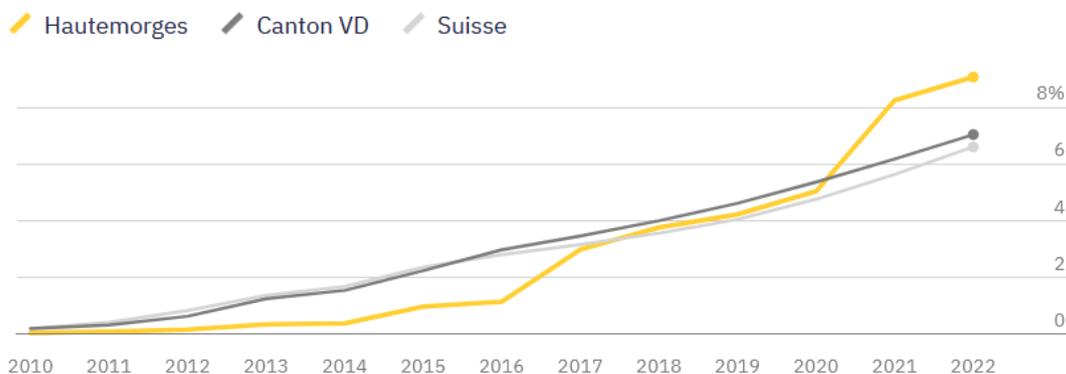
À fin 2022, date des données les plus récentes compilées par la Confédération, les 185 installations solaires sises sur le territoire communal produisaient environ 4,51 gigawattheures d'électricité par an, ce qui couvre les besoins d'environ 900 ménages. Ainsi, à Hautemorges, environ 9,1 % des surfaces de toitures appropriées étaient utilisées pour l'énergie solaire. En comparaison avec la moyenne suisse (6,7%), notre commune se situe légèrement au-dessus de la moyenne, avec une progression récente marquée.

(source : <https://www.24heures.ch/ou-en-est-votre-commune-dans-le-developpement-du-solaire-173448718579>)



## Développement de l'énergie solaire à Hautemorges depuis 2010

Potentiel exploité sur les toitures des bâtiments



Les surfaces de toitures utilisées pour le calcul du potentiel exploité sont celles de 2022, ce qui peut légèrement fausser les données des années précédentes.

Grafik: tgr; Quelle: calcul Tamedia, OFEN; Daten herunterladen

## Installations de pompes à chaleur

En 2023, 15 demandes d'installations de pompes à chaleur nous sont parvenues et ont été traitées par une procédure CAMAC.

## AMENAGEMENTS EXTERIEURS

### Places de jeux

Le service des travaux publics a construit des barrières avec du bois des forêts de Hautemorges, autour des places de jeux, afin de les sécuriser.



Avant travaux



Place de jeux de Sévery

Après travaux



Avant travaux

Place de jeux de Bussy-Chardonney



Après travaux

### Divers travaux



Pose d'une clôture autour du terrain de foot de Cottens



Désaffectation du cimetière de Cottens – avant et après désaffectation

## Sécurisation du captage du Bochat



## Aménagements d'espaces verts

Après la tenue d'une séance de présentation avec une association locale de protection de l'environnement, des aménagements de prairies non-tondues ont vu le jour. Ces aménagements consistent à maintenir une surface inutilisée pendant une certaine période, pour lui permettre de reconstituer ses réserves en eau, sa capacité de production, etc.

De plus, la Commune s'est investie dans la sensibilisation de la population au cancer du sein, en participant à l'action « L'Aimant Rose ». Il était ainsi prévu de planter 210 bulbes de tulipes roses et blanches, répartis dans 6 massifs différents (un massif par localité). L'action n'a malheureusement pas pu être réalisée en 2022 comme prévu, mais elle l'a été en 2023.

## Diverses plantations



Plantations de haie de berbérís au cimetière et à l'église de Reverolle

## FORÊTS

Le service forestier communal a connu divers changements en 2023. De plus, la belle et chaude météo de l'été, ainsi que la faible pluviométrie enregistrée depuis le printemps, ont valu à nos forêts de fortes attaques de bostryches. Le manque de précipitations crée un stress hydrique sur les arbres, ce qui a pour conséquence l'affaiblissement de la résistance à différentes attaques de parasites tels que les champignons ou les insectes.

À la suite du départ de M. Stéphane Furer, le Groupement forestier Veyron-Léman a mandaté M. Frédéric Bourgeois pour assurer un bref intérim afin de seconder M. Yann Bornand. Dès le 1er mai, M. Guy Favre a été engagé pour reprendre la gestion du Triage T157-Hautemorges.

## Exploitation des bois

Les coupes de bois réalisées sur le territoire de la commune de Hautemorges représentent un volume annuel de 5'437sv, possibilité annuelle selon le plan de gestion 4'785 sv (sv : sylve, unité conventionnelle de mesure du volume de bois sur pied, équivaut à env. 1 m3). Ces exploitations se répartissent comme suit :

- Exploitations normales (travaux programmés)	2'937 sv
- Exploitations forcées (travaux en urgences)	2'500 sv

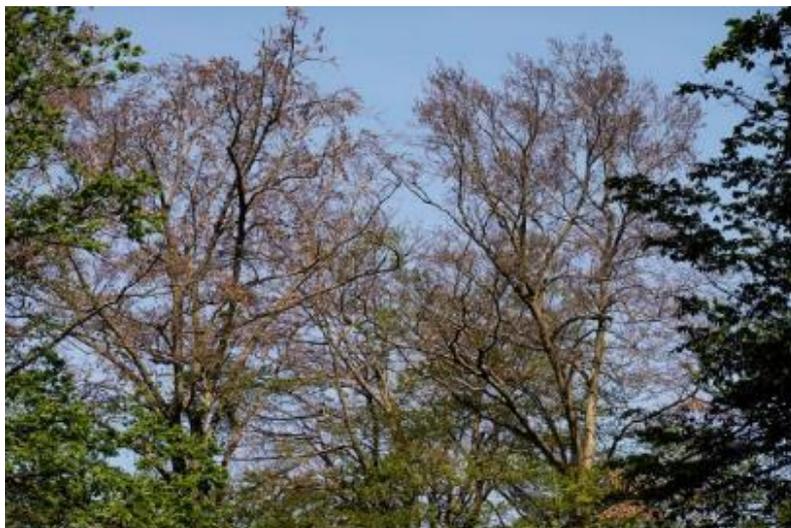
Les exploitations forcées sont le résultat d'un grand nombre d'épicéas contaminés par le Bostryche Typographe et par une quantité énorme de sapins blancs qui ont séché. Deux coups de vent sont venus compléter ce tableau déjà morose.

La production résultant des coupes a été majoritairement commercialisée en Suisse. Les bois de service résineux et feuillus de bonne qualité furent utilisés pour la construction de maisons, de bâtiments publics, d'écoles ainsi que pour l'ameublement.

La matière de moindre qualité fut transformée par l'industrie pour confectionner des panneaux agglomérés.

Cependant, un grand volume a été dédié à la production de l'énergie locale. Les plaquettes forestières, stockées dans notre hangar de Pampigny, alimentent le chauffage à distance et les billes de bois de feu sont vendues à plusieurs acteurs de la place pour la fabrication de bûches.

Le marché du bois de sciage s'est effondré durant l'été à la suite de la forte pullulation de bostryches, mais aussi d'un ralentissement économique de la zone euro. Concernant les bois destinés à la production de bois de feu, les prix continuent à grimper. Il y a là un immense paradoxe. En effet, alors que l'on encourage le bois indigène dans la construction, les prix d'achat de la matière brute (bois de qualité) s'inscrivent à la baisse au producteur alors que les matériaux qui finissent comme combustible flambent !



## Abattage d'arbres en 2023 en zones d'habitation :

Apples	7
Bussy-Chardonney	1
Cottens	6
Pampigny	2
Reverolle	1
Sévery	1

## Prix de vente des principaux assortiments de bois

Type de bois	Prix CHF / m3	Comparaison à 2022
Epicéa gros bois	112.-	stable
Sapin gros bois	65.-	-20%
Petit bois résineux	65.-	-15%
Hêtre	85.-	+10%
Frêne	93.-	stable
Chêne	150.-	stable
Bois de feu	70.-	+10%

## Volume de copeaux

La commune de Hautemorges a commercialisé près de 2'300 m<sup>3</sup> de plaquettes forestières en 2023, dont 1'530 m<sup>3</sup> de copeaux ont été utilisés pour le chauffage à distance de Pampigny.



## Soins aux jeunes peuplements

Ces entretiens périodiques ont pour but d'améliorer la qualité du peuplement en choisissant des arbres de qualité et d'orienter le mélange des essences en vue des changements climatiques. On favorise les arbres les plus prometteurs et les mieux adaptés tels que les chênes, tilleuls, cerisiers et autres feuillus et, pour les résineux, en privilégiant le mélèze ou le douglas. Ces travaux sont en partie subventionnés par le Canton et la Confédération.

Concernant les plantations 2023, plusieurs noyers, charmes, érables, cerisiers et chênes sessiles ainsi que quelques châtaigniers et douglas ont été plantés dans les forêts communales. Pour ces travaux de reboisement, nous avons créé des cellules afin d'enrichir certaines forêts malmenées par le scolyte de l'épicéa.

Quant aux soins aux jeunes peuplements, une quinzaine d'hectares a été soignée par les équipes de forestiers-bûcherons des entreprises Nicolas Dumauthioz SA à Pampigny et Faillétaz Frères à Montricher. Nous avons, également, profité d'ôter des corbeilles en plastiques de protections sur certaines surfaces et dégagé les plants dans les nouveaux boisements.

## Chemins forestiers

Le chemin de la Morille sur Apples a été refait à neuf, profitant de subventions bienvenues et le Passage aux Bœufs (entre la route de Fermens et Pampigny) a subi un surfacage afin d'améliorer sa couche de roulement. Les renvois d'eau ont été nettoyés régulièrement et les fortes précipitations de l'automne nous ont forcés à entretenir sévèrement les fossés et leurs traversées de route.

## Travaux divers

Le sentier didactique « NATURANDO » de Hautemorges, situé dans les bois de Pampigny, a été revisité. La version provisoire mise en place pour le 1er août sera consolidée pour l'année 2024.

Le bois des forêts communales a également été utile aux jeunes d'Apples et de Sévery pour les magnifiques constructions éphémères et la décoration lors de leur giron et concours de Tambours respectifs.

La commune peut aussi profiter d'une réserve conséquente de bois en planches, stockées sous les couverts du parc à Pampigny. En effet, depuis plusieurs années, une scie mobile débite des billes de bois provenant du patrimoine communal pour l'utilisation à l'interne de notre propre bois. Ainsi les barrières autour des collèges sont préparées avec une production issue d'un circuit très court !

La population n'a pas été oubliée car elle a pu bénéficier des sapins de Noël coupés dans le massif forestier de Hautemorges et déguster le fameux vin chaud « de Cavi », Claude-Alain Cavigioli !

Pour conclure, les forêts communales ont souffert durant l'année 2023, néanmoins elles ont une grande force de résilience. Il va falloir une génération pour que ce patrimoine se « transforme » afin de s'adapter aux changements climatiques.

N'ayez crainte, la forêt continuera d'accueillir ses concitoyens pour profiter pleinement de son environnement ressourçant, calme et distrayant. Il faut simplement la respecter !





## Claude Dumauthioz

Remplaçant : C.-A. Cavigioli

Dicastères	Comité/direction	Conseil/AG	Divers
Urbanisme, police constructions		Améliorations Foncières	PCi (supp)
Routes et chemins			

### PETIT MOT DU MUNICIPAL

En tant que Municipal des constructions, de l'urbanisme et des routes, je suis heureux de vous adresser ce message pour vous informer des réalisations dans ces domaines au cours de l'année 2023.

Notre priorité a été de veiller à la sécurité et à la qualité de nos infrastructures routières. Nous avons réalisé des travaux d'entretien et de rénovation pour maintenir des routes en bon état.

La procédure pour la création de zones 30 km/h a été engagée avec le Canton afin de mettre en place des mesures pour améliorer la mobilité et la rendre plus sécuritaire dans nos localités.

En ce qui concerne l'urbanisme, nous avons accordé une grande importance à la planification et à l'aménagement de notre territoire. Nous avons travaillé en collaboration avec les différents acteurs sur les 5 plans d'affectation en cours et avons mis en place des dispositifs de participation citoyenne pour permettre à chacun de s'exprimer et de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie. Nous avons également encouragé les projets de construction en favorisant les normes de construction durables et en promouvant l'utilisation des énergies renouvelables.

La croissance démographique nous pousse à trouver des solutions pour les investissements et équipements publics et parapublics dignes d'une Commune comme la nôtre.

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude envers les habitantes et habitants de la commune de Hautemorges pour leur confiance et leur soutien. Ensemble, nous pouvons continuer à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, en conciliant développement urbain, préservation de notre patrimoine et respect de l'environnement.

### POINTS FORTS

Le service technique a bien évolué entre 2022 et 2023. De plus, de nombreuses procédures ont été mises en place afin de pérenniser et améliorer le fonctionnement du service.

Au vu des nombreux projets et afin de seconder le chef des services techniques dans les domaines des infrastructures, la Municipalité a engagé le 3 janvier 2023 Monsieur Arnaud Martin en tant que technicien des infrastructures.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nombre de dossiers traités :

Dossiers constructions	Autorisations municipales	Petites et moyennes constructions	Pompes à chaleur	Transformations / Rénovations	Villas	Immeubles et grandes constructions	Constructions agricoles	Antennes réseau	Total
Apples	2	4	9	5	4	1	-	-	22
Bussy-Chardonney	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Cottens	5	1	3	-	2	2	-	-	13
Pampigny	5	2	3	3	-	-	-	1	13
Reverolle	2	4	1	1	-	-	-	-	8
Sévery	-	2	2	1	-	-	1	-	6
									63

Il est à relever que 3 dossiers ont donné lieu à des procédures de recours au Tribunal cantonal (Cour de droit administratif et public) en 2023, deux antennes de télécommunication et un immeuble.

### Panneaux solaires photovoltaïques

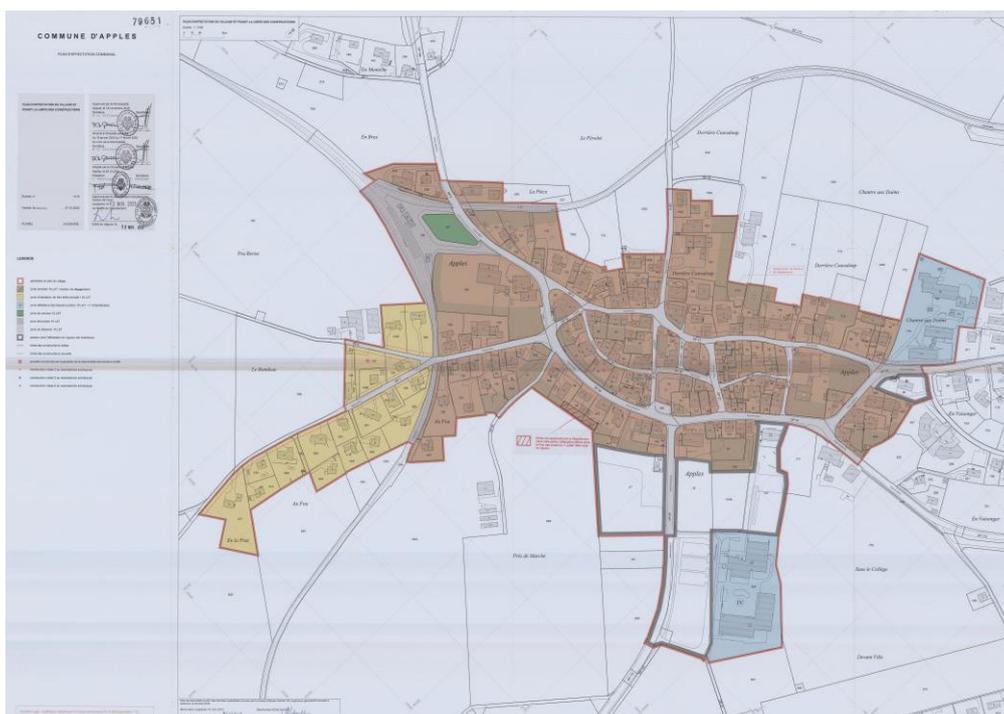
Durant l'année 2023, 61 annonces d'installations solaires photovoltaïques ont été validées.

## PLANS D'AFFECTATION COMMUNAUX (PACOM)

### Plan d'affectation communal (PaCom) Apples

Le PACom d'Apples était entré en vigueur partiellement – en raison d'un recours concernant une seule parcelle – en mars 2022. Depuis cette date, l'entier du territoire d'Apples était régi par le nouveau PACom, excepté la parcelle contestée.

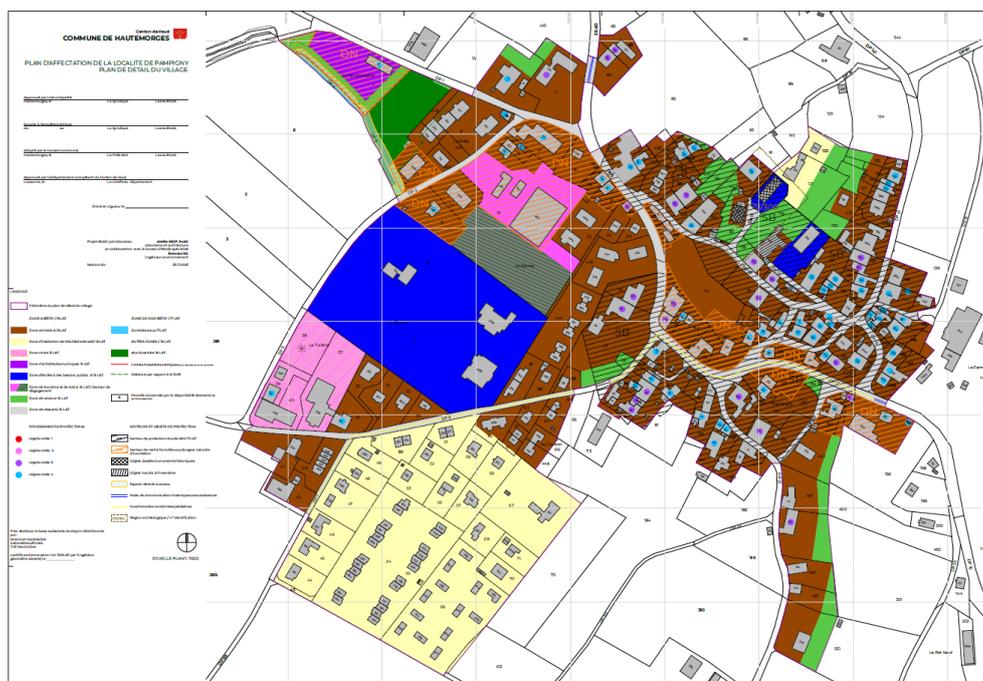
Suite à l'arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 13 avril 2023 considérant le retrait du recours portant sur cette parcelle, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a constaté, le 12 septembre 2023 puis à nouveau le 6 octobre 2023, l'entrée en vigueur définitive du PACom en date du 12 novembre 2021.



## Plan d'affectation communal (PaCom) Pampigny

Le projet de révision du PACom de Pampigny a connu durant l'année 2023 un peaufinage final et une ultime coordination avec la DGTL avant sa mise à l'enquête.

En mars, le dossier a été transmis au Canton pour un examen préalable complémentaire bis, appelé aussi « ultime contrôle ». Le rapport d'examen est parvenu à la Commune en juillet. Il demandait plusieurs petites précisions et questionnait la planification du secteur de la gare. Sur ce sujet-ci, une coordination rassemblant les divers acteurs concernés a permis de clarifier la situation. Le service technique a accompagné alors la mise au point définitive des plans et du règlement en vue de la mise à l'enquête publique du PACom, qui s'est tenue du 13 décembre 2023 au 27 janvier 2024.



## Plan d'affectation communal (PaCom) Reverolle

Après la mise au point du dossier courant 2022 et début 2023, la révision du PACom de Reverolle a été mise à l'enquête du 18 mars au 17 avril 2023. Le dossier a récolté 6 oppositions et 1 remarque.

Les séances de conciliation se sont tenues les 4 octobre, 2 novembre et 15 novembre 2023. Elles ont réuni des représentants de la Commune et notre mandataire urbaniste, M. François Wenker du bureau AWA. Notre avocat, Me Raphaël Mahaim a participé aux deux séances où les opposants étaient accompagnés de leur conseil.

La Municipalité, soutenue par le service technique communal, guidera ses mandataires en vue de préparer le préavis qui sera soumis au Conseil en 2024.

## Plan d'affectation communal (PaCom) Bussy-Chardonney – Cottens et Sévery

Initiée en 2022 et traitée en une seule et même procédure, la révision du PACom des trois villages s'est poursuivie en 2023. Après l'établissement de la stratégie d'aménagement, conclue par l'examen préliminaire de la DGTL (automne 2022), la révision est passée à la phase « Formalisation du projet de révision », qui est menée parallèlement avec trois acteurs différents : la population (rencontres citoyennes), la Commission Révision PACom et la Municipalité.

En ce qui concerne la population, et pour faire suite à la première rencontre citoyenne itinérante tenue le 10 septembre 2022 (« C'est quoi un PACom ? »), nos mandataires MM. José Berbiela Bustamante et Alexandre Budry-Wobmann, du bureau Atelier MOPA, ont organisé trois autres rencontres. Deux rencontres citoyennes supplémentaires se sont tenues les 4 février et 4 mars 2023, abordant respectivement les thèmes « Bâtir : affectation, capacité constructive et normes de construction » et « Patrimoine, environnement et paysage ». Une séance de restitution itinérante a permis de partager, le 9 septembre, la synthèse tirée de ce processus participatif.

M. Claude Dumauthioz, Municipal en charge de l'urbanisme, et nos mandataires urbanistes ont rencontré par ailleurs la Commission Révision PACom à sept reprises, entre mai 2022 et juin 2023. Les thèmes de discussion furent les suivants :

1. Présentation de l'équipe, enjeux des PACom et cadre général des PACom
2. Explication des procédures ouvertes et exercice d'attentes pour le PACom (jeu de rôles)
3. Rencontres citoyennes. Évaluation Rencontre 01 et réflexions pour l'avenir des rencontres
4. Explication Bilans MADR, préparation thèmes des rencontres 02 et 03
5. Atelier « Lâchez-vous ! » discussion ouverte où tout est possible. Évaluation Rencontre 02.
6. Enjeux dangers naturels. Évaluation Rencontre 03
7. Présentation de la version Martyr du règlement (par des membres volontaires de la commission) et discussion ouverte.

La Municipalité, quant à elle, a reçu un premier tour d'horizon de la révision lors d'une séance tenue le 9 mars 2023, durant laquelle les urbanistes ont abordé les premiers enjeux précis d'aménagement (réserves à bâtir et territoires urbanisés, harmonisation des règlements, zones d'activités et zones d'utilité publique, enjeux connexes).

Une première version du nouveau règlement a été transmise par le bureau MOPA en juin 2023. Cette version est en cours de remaniement, de manière à conserver les spécificités des trois villages tout en intégrant les orientations récemment définies pour les localités d'Apples, de Pampigny et de Reverolle, dans une optique d'harmonisation des différents règlements communaux.

#### **Etude portant sur une nouvelle école primaire Sous le Collège - Apples**

L'accroissement démographique au sein des communes de l'ASIABE conduit à la construction d'une nouvelle école primaire. La Municipalité s'est saisie de la question et, d'entente avec le Comité directeur de l'ASIABE, envisage la réalisation d'un nouveau bâtiment sur le site scolaire d'Apples (Sous le Collège). Plusieurs réalités sont concernées par ce développement du site : urbanisme et architecture, paysage et espaces publics, mobilité et stationnement, environnement et biodiversité.

Afin de les englober dans une réflexion globale, la Municipalité a mandaté le bureau PLAREL SA – Architectes et urbanistes Associés pour réaliser une étude sur l'ensemble du secteur, sur la base d'un programme définissant les besoins communaux et régionaux à long terme, qu'ils soient scolaires, sportifs ou liés à des équipements publics. Le résultat de cette étude sera communiqué courant 2024.

### **TRAVAUX ROUTIERS**

#### **Réfections de chaussées**

Des travaux de remplacement des couches de revêtements bitumineuses ont été réalisés sur trois tronçons de routes cantonales. Ainsi, la route de l'Etraz à Bussy-Chardonney, la route de Bière à Apples et la route de Chardonney à Apples ont été assainies. Les couches de roulement sur Apples ont été posées début 2024.



## Entretien routier

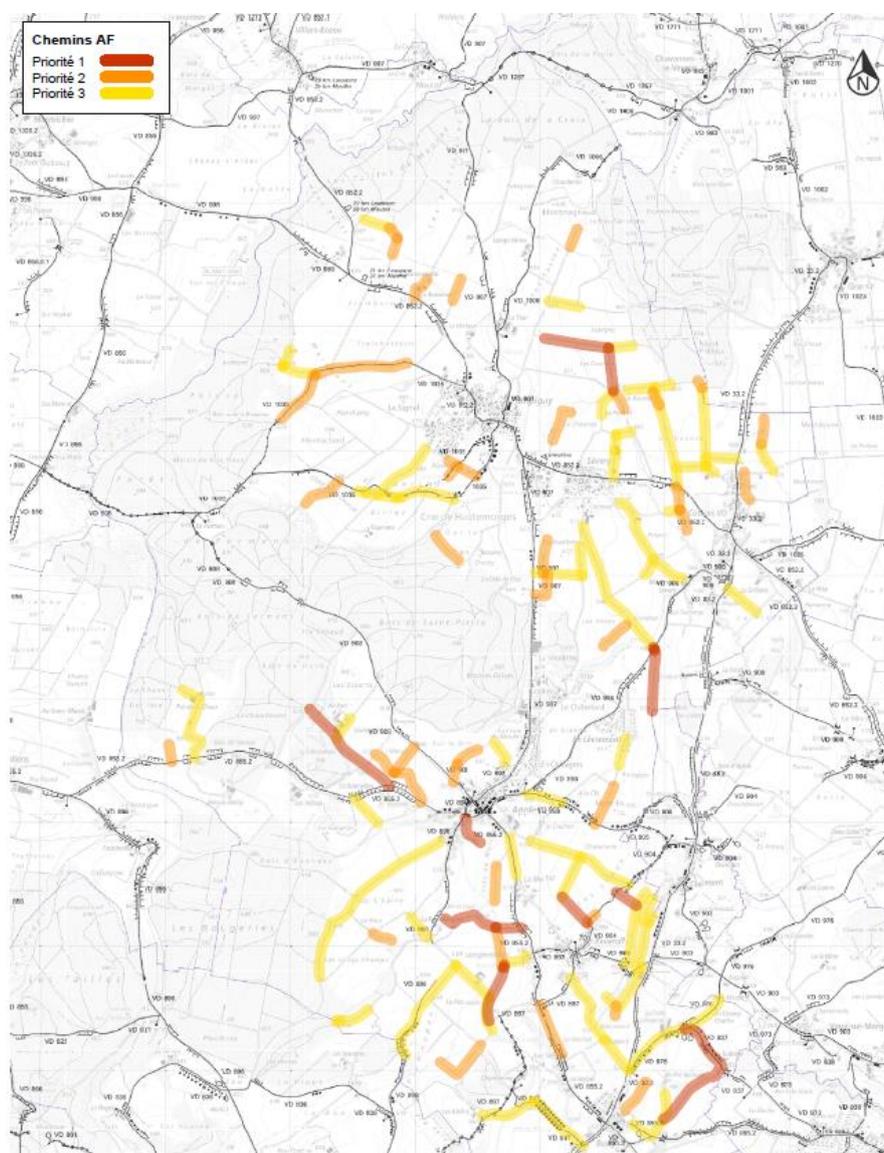
Afin de prolonger la durée de vie des routes communales, environ 4.4 km de pontage des fissures ont été réalisés. Cette technique d'entretien est réalisable pour tous les types de chaussées, et permet d'empêcher l'infiltration d'eau sous le revêtement et ainsi diminuer les impacts des cycles de gel et de dégel.

Cette méthode préventive simple et efficace, permet de conserver un bon confort de roulement, de réduire la progression des dégradations et, ainsi, retarder des travaux plus onéreux.

A Sévery, à la route du Moulin, un enrobé coulé à froid a été mis en place sur une longueur de 220m environ. Cette technique de réfection est un enrobé coulé à froid qui permet une intervention rapide dans l'entretien et l'amélioration de l'état de surfaces et qui prolonge la durée de vie des chaussées dont la structure est saine.

## Expertise et planification d'entretien des chemins améliorations foncières (AF)

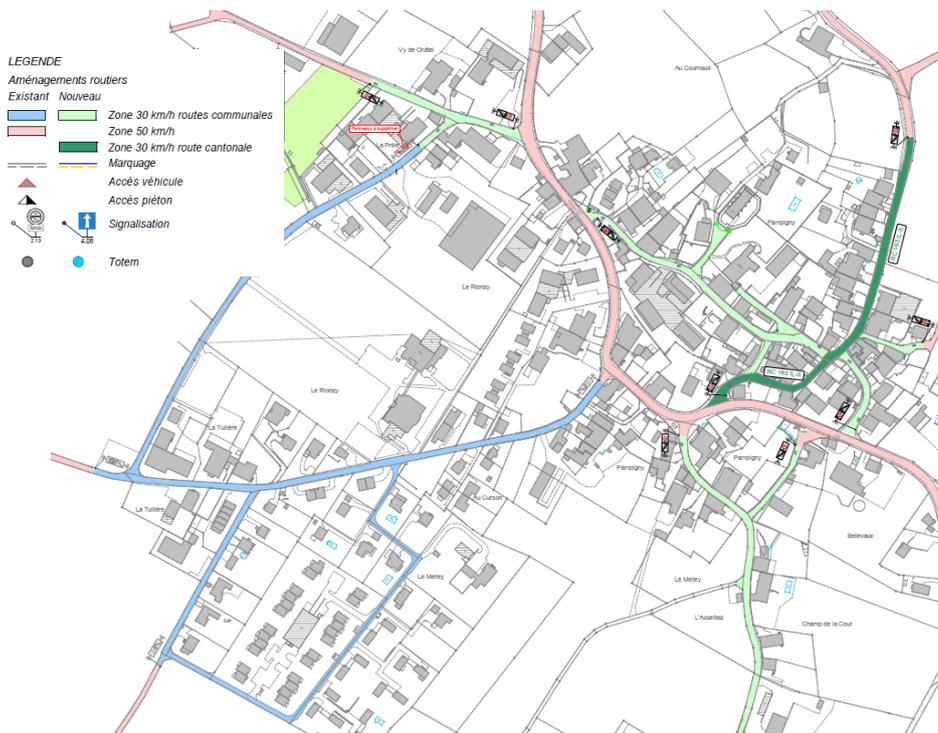
La procédure d'étude par un bureau spécialisé s'est terminée en 2023 et doit maintenant être analysée par le Canton. Cette étude représente l'état des chemins et les degrés de priorités de réfection. Les travaux sont à prévoir sur les années 2024 et 2025.



Carte de localisation des chemins AF

## Création de zones 30

A Pampigny et après la fin des travaux de la rue de l'Auberge, la procédure pour la création de zones 30 km/h a été engagée avec le Canton. Les diverses commissions ont statué.



Carte des régimes de vitesse

## Circulation routière - Secteur de la déchetterie (Saugette et Scierie)

Différentes variantes de circulation dans le secteur cité en titre ont été étudiées. La variante retenue est un sens unique avec une entrée dans le secteur par la route de Pampigny à l'Ouest et une sortie sur la route de Cottens, du côté du quartier En Lèvermont. Une restriction de la circulation dans le secteur de la Saugette et de la Scierie limitera la circulation des véhicules aux riverains. La variante retenue a été soumise à l'inspecteur de la signalisation routière qui l'a acceptée et a procédé à la publication dans la FAO le 12 décembre 2023. La signalisation sera installée durant le premier semestre 2024.

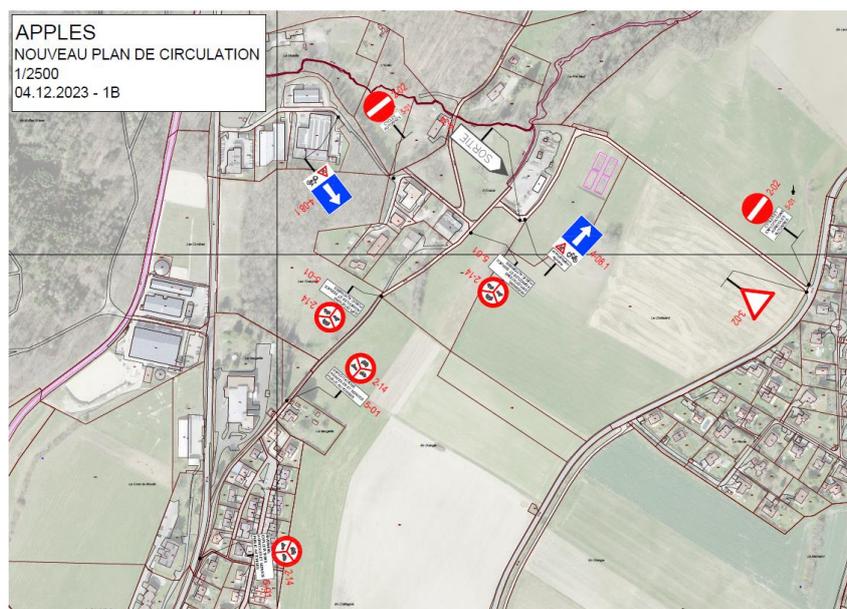


Schéma de circulation secteur La Scierie, la Saugette et déchetterie



## Serge Gambarasi

Remplaçant : A. Matthey

Dicastères	Comité/direction	Conseil/AG
Eau, épuration, SI	CJL	Epuwach
Déchets	AVM	ERM
Gravières	Entente STEP Cottens-Echichens	Romande-Energie
Eclairage public	Entente EP Sévery-Vullierens	Cridec
Voirie		

### PETIT MOT DU MUNICIPAL

L'année 2023 a été marquée par plusieurs étapes d'importance dans les domaines de mon dicastère.

Le règlement sur les déchets a été validé et est entré en force le 01.01.2024. Ceci nous permettra, sur l'ensemble du territoire de Hautemorges, d'uniformiser les taxes en lien avec ce domaine et à terme les prestations à la population.

Dans le domaine de l'épuration, une étude globale sur le futur de nos collaborations intercommunales et de nos STEP a mis en évidence les options qui devaient être privilégiées en vue d'optimiser le traitement des eaux usées sous l'angle de la qualité du traitement (nitrification-dénitrification et des micropolluants) et des investissements à consentir. L'élaboration du PGEE 2.0 toujours en cours, regroupant l'ensemble des PGEE des 6 localités devrait aboutir en 2024.

Après avoir constaté en 2022, des pertes d'eau potable importantes dans les réseaux de distribution, nous avons mis en place un système de détection des fuites qui nous a permis, en fin d'année, d'en découvrir plusieurs et de les réparer. Nous avons aussi démarré les discussions avec Montricher, en vue d'une collaboration dans le domaine de l'eau potable.

### FORMATION

Messieurs Frédéric Degenève, Carlos Ribeiro, Grégory Bomba, Lionel Joseph et Luc Gaudin ont suivi une formation afin d'obtenir le permis de nacelle.

Messieurs Grégory Bomba, Lionel Joseph, Luc Gaudin, Samy Pécoud, Jérôme Sicovier et Sébastien Emery ont suivi une formation afin d'obtenir le permis de télescopique.

### EAU POTABLE

#### Consommation d'eau

Le service des eaux de Hautemorges gère les réseaux d'eau des localités d'Apples, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery. La gestion du réseau de Bussy-Chardonney est assurée par l'AVM.

La consommation d'eau facturée en m<sup>3</sup> par localité pour 2023 s'est élevée à

Apples	Bussy-Chardonney	Cottens	Pampigny	Reverolle	Sévery
101'683	22'487 (AVM)	42'507	99'572	27'077	23'722

Un volume total de 394'800 m<sup>3</sup> a été distribué à la population des cinq localités de Hautemorges géré par le service des eaux de Hautemorges, pour un total facturé de CHF 300'561 m3, laissant ainsi apparaître une différence de 94'239 m3 (27%) entre l'adduction et la facturation.

Bussy-Chardonney a consommé 22'487 m<sup>3</sup>, distribués par l'association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges (AVM).

Le réseau d'eau potable de Hautemorges est partagé en 3 secteurs qui sont Apples-Reverolle, Pampigny-Sévery et Cottens, le 3<sup>ème</sup> étant Bussy-Chardonney qui est alimenté par l'AVM.

Le réseau Reverolle a sa propre source « des Bougeries ». Il est interconnecté avec le réseau d'Apples afin d'assurer une alimentation en eau lorsque la source n'est pas suffisante.

Adduction – distribution Apples					
Réseau	Compteurs	2023		2022	
		%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>
<b>Adduction</b>	<b>Pompage au réservoir des Biolettes</b>	<b>100%</b>	<b>157'751</b>	<b>100%</b>	<b>155'030</b>
<b>Distribution</b>	Compteur de sortie du réservoir	100%	157'710	97%	152'762
	Injection dans le réseau de distribution de Reverolle	9%	14'962	13%	20'575
	<b>Total de l'adduction d'Apples (sans injection dans réseau Reverolle)</b>	<b>100%</b>	<b>142'789</b>	<b>100%</b>	<b>134'455</b>
	Rôle de l'eau d'Apples	71%	101'683	70%	99'674
	Estimation de l'eau non comptée (fontaine, BH, etc.)	1%	1'000	1%	2'000
	<b>Total de la distribution</b>	<b>72%</b>	<b>102'683</b>	<b>71%</b>	<b>101'674</b>
	Différences (pertes, erreur et différence sur les compteurs, etc.)	<b>-28%</b>	<b>-40'106</b>	<b>-24%</b>	<b>-32'781</b>

Adduction – distribution Reverolle					
Réseau	Compteurs	2023		2022	
		%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>
<b>Adduction</b>	Débit des sources des Bougeries		37'590		52'881
	Admis 20'000m3 injecté dans le réseau de Reverolle le reste part au trop plein	57%	20'000	49%	20'000
	Injection dans le réseau de distribution de Reverolle (La Mottaz – Longevemes)	43%	14'982	51%	20'575
	<b>Total de l'adduction de Reverolle</b>	<b>100%</b>	<b>34'982</b>	<b>100%</b>	<b>40'575</b>
<b>Distribution</b>	Rôle de l'eau de Reverolle	77%	27'077	48%	19'495
	Estimation de l'eau non comptée (fontaine, BH, etc.)	1%	500	2%	1'000
	<b>Total de la distribution</b>	<b>79%</b>	<b>27'577</b>	<b>51%</b>	<b>20'495</b>
	Différences (pertes, erreur et différence sur les compteurs, etc.)	<b>-21%</b>	<b>-7'405</b>	<b>-49%</b>	<b>-20'080</b>

Adduction – distribution Pampigny-Sévery					
Réseau	Compteurs	2023		2022	
		%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>
<b>Adduction</b>	Pompage au puits du Latteron sur le réservoir de Méblens	79%	137'659	84%	163'670
	Pompage au puits du bois de St-Pierre	21%	35'958	16%	30'171
	<b>Total de l'adduction de Pampigny – Sévery</b>	<b>100%</b>	<b>173'617</b>	<b>100%</b>	<b>193'841</b>
<b>Distribution</b>	Rôle de l'eau de Pampigny	57%	99'572	52%	101'157
	Rôle de l'eau de Sévery	14%	23'722	16%	31'945
	Estimation de l'eau non comptée (fontaine, BH, etc.)	2%	4'000	2%	4'000
	<b>Total de la distribution</b>	<b>73%</b>	<b>127'294</b>	<b>71%</b>	<b>137'102</b>
	Différences (pertes, erreur et différence sur les compteurs, etc.)	<b>-27%</b>	<b>-46'323</b>	<b>-29%</b>	<b>-56'739</b>

Adduction – distribution Cottens					
Réseau	Compteurs	2023		2022	
		%	m³	%	m³
<b>Adduction</b>	<b>Sous-tirage au SI de Morges (total de l'adduction)</b>	<b>100%</b>	<b>43'432</b>	<b>100%</b>	<b>46'977</b>
<b>Distribution</b>	Rôle de l'eau de Cottens (y compris fermes de Colombier et prise arrosage sur conduite adduction)	73%	42'507	73%	39'661
	Estimation de l'eau non comptée (fontaine, BH, etc.)	1%	500	1%	500
	<b>Total de la distribution</b>	<b>82%</b>	<b>43'007</b>	<b>82%</b>	<b>38'488</b>
	Différences (pertes, erreur et différence sur les compteurs, etc.)	<b>-1%</b>	<b>-425</b>	<b>-18%</b>	<b>-8'489</b>

Adduction – distribution Apples - Reverolle – Cottens – Pampigny – Sévery					
Réseau	Compteurs	2023		2022	
		%	m³	%	m³
<b>Adduction</b>	<b>Total adduction</b>	<b>100%</b>	<b>394'800</b>	<b>100%</b>	<b>415'848</b>
<b>Distribution</b>	Rôle de l'eau d'Apples – Reverolle – Cottens – Pampigny – Sévery	75%	294'561	70%	291'932
	Estimation de l'eau non comptée (fontaine, BH, etc.)	2%	6'000	2%	7'500
	<b>Total de la distribution</b>	<b>76%</b>	<b>300'561</b>	<b>72%</b>	<b>299'432</b>
	Différences (pertes, erreur et différence sur les compteurs, etc.)	<b>-24%</b>	<b>-94'239</b>	<b>-28%</b>	<b>-116'416</b>

### Fuites sur le réseau d'eau

En 2023, le service des eaux a effectué 12 réparations de fuites d'eau (3 : Apples ; 1 : Cottens ; 3 : Pampigny ; 2 : Reverolle ; 3 : Sévery).

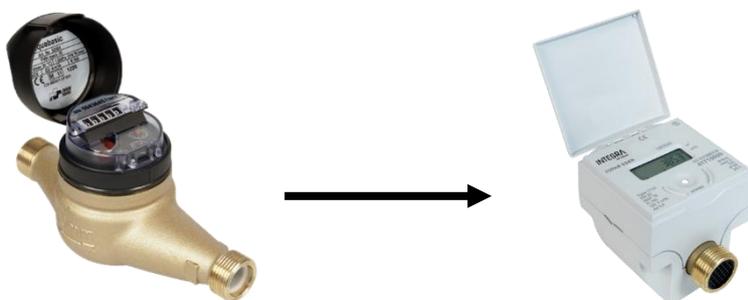
### Pose de micros pour le contrôle des fuites

Depuis l'année 2023, la Municipalité a décidé d'équiper son réseau d'eau potable de micros, permettant de surveiller et détecter les éventuelles fuites d'eau. Les mesures d'écoute ont permis de découvrir plusieurs fuites s'infiltrant dans le sol, présentes depuis des semaines/années sans avoir été détectées. Plusieurs centaines de mètres cubes d'eau potable se sont ainsi écoulés dans les sols et, connaissant les pénuries d'eau actuelles, il est important de surveiller cette denrée.

Ainsi, depuis la pose de ces micros, nous avons procédé à la réparation des plus grosses fuites présentes à Sévery et Reverolle. D'autres, plus petites, ont déjà été découvertes et seront réparées durant les prochains mois.

### Compteurs d'eau froide

Depuis l'année 2023, la Municipalité a décidé de remplacer tous les compteurs d'eau froide mécaniques existants par une nouvelle technologie. Celle-ci permet le relevé de consommation à distance, via un véhicule équipé d'un récepteur circulant à proximité. Le choix s'est porté sur la technologie à ultrasons, permettant une lecture précise et qui a fait ses preuves dans d'autres communes.



La stratégie municipale est de remplacer tous les compteurs (~1000) et sous-compteurs de déduction d'épuration, durant cinq ans, 2023-2027.

En 2023, 147 compteurs ont déjà été remplacés. Quasiment l'entier du village de Reverolle et le quartier de la Mottaz à Apples en sont déjà équipés. La première lecture à distance s'est parfaitement déroulée, en quelques minutes tous les nouveaux index ont pu être relevés.

## Contrôle des bornes hydrantes

Selon une directive sur la distribution de l'eau, il est préconisé de réaliser un contrôle et de la maintenance des bornes hydrantes tous les 2 ans. Ces inspections permettent de contrôler l'état général et le bon fonctionnement de tous les nombreux organes mécaniques à l'intérieur.

Nous avons réalisé la maintenance de nos 162 bornes afin d'avoir une connaissance de l'état général de celles-ci.

## Manuel d'assurance qualité MAQ

Sur l'ensemble des localités, divers systèmes d'autocontrôle plus ou moins tenus à jour étaient utilisés. Avoir un manuel d'assurance qualité est une obligation légale. La commune de Hautemorges a dû procéder à l'harmonisation des manuels d'assurance de qualité des 5 localités. Bussy-Chardonney étant dans l'AVM, c'est celui de cette association qui s'applique. Pour cela la Municipalité a mandaté le bureau RWB pour l'élaboration du MAQ du service des eaux en 2022.

En 2023, RWB a livré le document qui devra être mis à jour régulièrement par le service des eaux.

Pour organiser l'exploitation et la distribution de l'eau potable à leurs administrés, les communes et associations ont plusieurs outils de gestion à leur disposition.

Le premier d'entre eux, le Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE) fait l'état des lieux des installations ainsi qu'une analyse des besoins et des ressources à long terme. Il permet ainsi de définir le plan des investissements futurs.

Si la qualité et l'état des infrastructures utilisées sont évidemment essentiels, la connaissance et l'exploitation du réseau de distribution le sont tout autant.

Le deuxième outil est le Manuel d'Assurance Qualité (MAQ), aussi appelé manuel d'autocontrôle, qui fournit un manuel d'exploitation permettant au distributeur d'eau d'assurer en tout temps la qualité de l'eau aux abonnés, selon les principes clés suivants :

- Distribuer aux consommateurs une eau de qualité irréprochable du point de vue microbiologique, chimique et physique
- Identifier et évaluer les risques liés à la distribution d'eau potable
- Maîtriser les risques par l'application rigoureuse des directives
- Suivre la qualité de l'eau distribuée par des analyses périodiques
- Déployer le plan d'intervention en cas de pollution de l'eau potable
- Initier les mesures correctives et préventives qui s'imposent.

## Règlement sur la distribution d'eau

Dans le cadre de la fusion des six localités de Hautemorges, une convention de fusion du 26 mars 2018 a été établie, édictant les conditions et la réglementation de la nouvelle commune de Hautemorges. Concernant la distribution de l'eau potable, il avait été prévu d'appliquer le règlement de la localité de Reverolle du 16 novembre 2015 pour les localités d'Apples, Pampigny, Cottens, Sévery et Reverolle et ce, pour une durée maximale d'une année. Le réseau d'eau de la localité de Bussy-Chardonney faisant partie du secteur relevant de la compétence de l'AVM, celui-ci reste avec la réglementation de l'AVM.

Pour Hautemorges, ces changements impliquaient la nécessité de mettre à jour le règlement. C'était aussi l'opportunité d'adapter le tarif proposé dans la convention de fusion sur la distribution de l'eau, en vigueur depuis le 1er janvier 2022, et de le mettre en adéquation avec les investissements futurs prévus dans le Plan directeur sur la distribution en eau de Hautemorges et Vullierens, approuvé par le département l'office de la consommation le 21 octobre 2021.

De ce qui précède, il en a découlé un nouveau règlement sur la distribution de l'eau pour la commune de Hautemorges, appliqué dès 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Convention Montricher-Hautemorges

Au vu de la situation géographique des réseaux et des ouvrages actuels, une collaboration entre les deux Communes est proposée par l'étude sectorielle de 2015. Le principe de cette collaboration est de renforcer mutuellement la sécurité d'exploitation des réseaux, d'améliorer la défense incendie dans le secteur des hauts de Pampigny et d'optimiser la gestion globale des ressources en eau en fonction des besoins respectifs et de la disponibilité de trop-pleins pouvant être valorisés gravitairement vers l'aval. Forts de ce constat repris dans notre PDDE, et qui sera intégré dans le PDDE de Montricher en cours d'élaboration, nous nous sommes attelés, avec Montricher, à l'élaboration d'une « Convention d'Entente intercommunale de collaboration pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie ». Cette dernière va être soumise aux services de l'Etat pour validation et fera l'objet, courant 2024, d'un préavis conjoint avec Montricher qui sera déposé devant les Conseils communaux respectifs.

## Entretien, inspection et travaux de remplacement de collecteurs

Durant l'année 2023, environ 12'400m de collecteurs EC et EU ont été curés et inspectés. Ces inspections ont permis de relever certains défauts nécessitant réfection :

### - Reverolle – Rue de la Combe

Le collecteur d'eaux usées présentait de nombreuses pénétrations de racines et était sous-dimensionné pour un collecteur public ( $\varnothing 160\text{mm}$ ).

Ainsi, 40m de canalisation  $\varnothing 200\text{mm}$  pour les eaux usées ont été mis en place ainsi que la création de deux nouvelles chambres de contrôle.

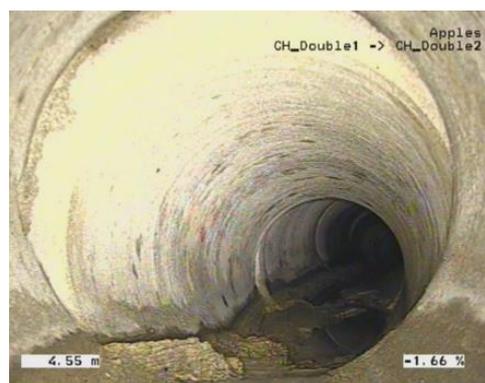


### - Apples – Route de Bière

Le collecteur d'eaux usées présentait un déboîtement entre les tuyaux, créant des infiltrations (pollution) dans le terrain. Le collecteur d'eaux claires présentait des dépôts calcaires et un déboîtement entre les tuyaux. Nous avons ainsi profité des travaux routiers pour réaliser ces travaux en parallèle.

Ainsi, pour les eaux claires, environ 11m de canalisation  $\varnothing 315\text{mm}$  ont été posés et 15m de canalisation  $\varnothing 200\text{mm}$  pour les eaux usées.

Une nouvelle chambre de contrôle a aussi été posée sur les eaux usées.



## EAUX USEES

### Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Il est nécessaire de revoir les PGEE avec les mesures liées au fonctionnement des STEP. De cela, la Municipalité de Hautemorges souhaite mener les révisions ou mise à jour des PGEE des six localités. Fort de cette volonté, la Municipalité a soumis une demande de crédit au Conseil communal le 27 juin 2022 qui a été acceptée.

Dans la continuité du préavis présenté au Conseil communal, des appels d'offres ont été lancés, avec cahiers des charges. Quatre bureaux ont été invités à soumissionner. En août 2022, les travaux de révision des PGEE ont été confiés au bureau M&C.

La révision des PGEE sera menée de la façon suivante et complétée si nécessaire par les directives VSA :

- Analyse et reprise des données des 6 PGEE existants (rapports, état des collecteurs, taux de remplissage etc.) ;
- Analyse de l'état d'avancement des travaux selon les prévisions initiales des PGEE ;
- Analyse des tronçons ayant fait l'objet d'un entretien et d'un contrôle par caméra depuis l'élaboration du PGEE ;
- Détection des surcharges ponctuelles des réseaux et éventuels déversements ;
- Identification des tronçons à construire, réfectionner, redimensionner et chemiser ;
- Bilan global des travaux et de l'entretien courant à réaliser ;
- Priorisation des travaux selon le degré d'urgence ;
- Elaboration d'un programme des travaux priorités ;
- Dessin d'un plan par village avec les travaux à réaliser selon leur degré d'urgence ;
- Elaboration d'un programme d'entretien des collecteurs par curage et contrôle caméra ;
- Dessin de plans annuels pour l'entretien par curage et contrôle caméra.

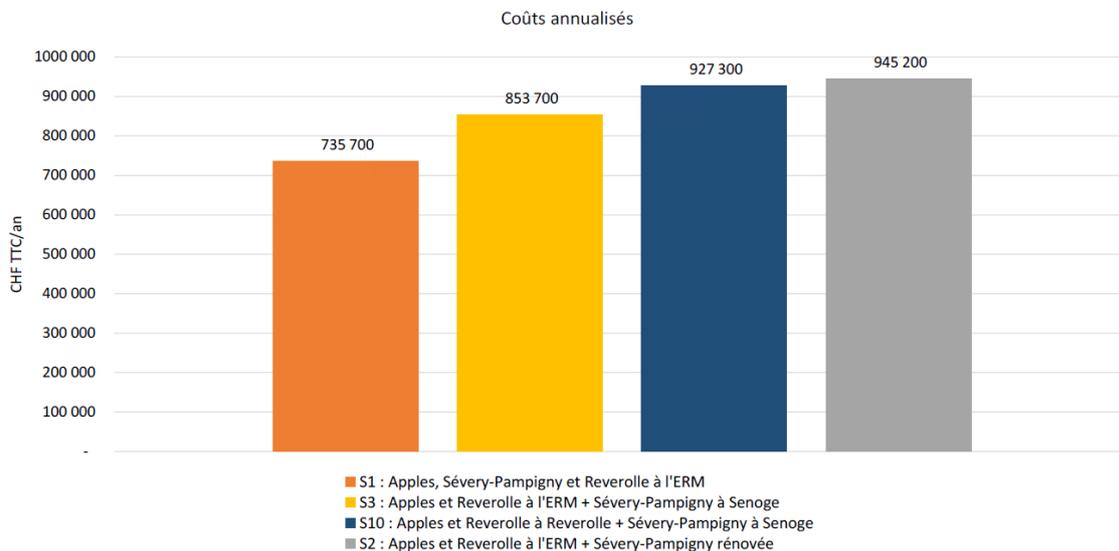
Les travaux de révision ont débuté en 2022 et se sont poursuivis sur 2023.

### Etudes stations d'épuration des eaux de Hautemorges (STEP)

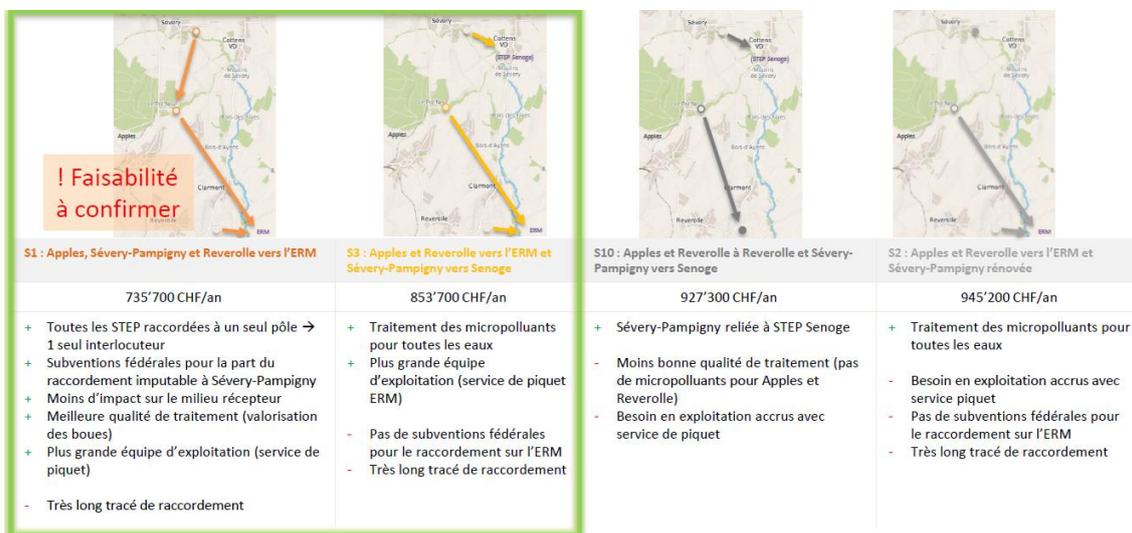
Actuellement cinq stations d'épuration permettent de traiter les eaux usées des 6 villages dont 3 sont totalement gérées par les services industriels de Hautemorges. Des réflexions sont en cours sur les trois STEP d'Apples, Reverolle et Sévery. Un appel d'offres a été réalisé en 2022 et ces travaux d'études ont été attribués à RWB. Dans cette étude plusieurs scénarios ont été étudiés qui sont les suivants :

<b>S0 : Status quo (variante 0)</b>	<b>S1 : Apples, Sévery-Pampigny et Reverolle vers l'ERM</b>	S2 : Apples et Reverolle vers l'ERM et Sévery-Pampigny rénovée	<b>S3 : Apples et Reverolle à l'ERM et Sévery-Pampigny vers Senoge</b>	<b>S4 : Reverolle à l'ERM et Apples et Sévery-Pampigny à Apples</b>	<b>S5 : Reverolle à l'ERM et Apples et Sévery-Pampigny à Sévery</b>
<b>S6 : Apples, Sévery-Pampigny et Reverolle à Reverolle</b>	<b>S7 : Apples et Reverolle à Reverolle et Sévery-Pampigny rénovée</b>	S8 : Apples et Sévery-Pampigny à Apples et Reverolle rénovée	<b>S9 : Apples et Sévery-Pampigny à Sévery et Reverolle rénovée</b>	<b>S10 : Apples et Reverolle à Reverolle et Sévery-Pampigny vers Senoge</b>	

Ces scénarios ont été estimés en termes de coûts annuels d'investissement (avec subventions) d'exploitation. Les scénarios S1, S3, S10 et S2 ont été jugés intéressants et donc comparés entre eux.



A l'heure où nous écrivons ces lignes, la Municipalité est en attente d'éléments à venir qui lui permettront de prendre position.



### Etude station d'épuration des eaux Senoge (STEP)

Une étude de régionalisation de trois STEP a été initiée par le Canton, afin de prendre des décisions sur le futur de la STEP du Pontet où les eaux usées de Cottens sont traitées. Il est ressorti de cette étude la création d'une nouvelle STEP sur Vuillierens, la « STEP de la Senoge ».

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ce projet, un COPIL fut créé et des séances ont eu lieu en 2023. Pour mener à bien le projet, un mandat BAMO a été confié au bureau RWB. Une convention de partenariat STEP Senoge a été rédigée entre les parties. Il en est découlé une méthodologie et organisation, ainsi qu'une planification à l'horizon 2025.

STEP Senoge	2023												2024												2025					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Rédaction convention + préavis approbation convention																														
Votation du préavis lié à la convention et création COPIL																														
COPIL																														
BAMO pour création de l'entité intercommunale																														
Base de dimensionnement																														
Avant projet STEP																														
Avant projet réseaux																														
Votation du préavis lié à l'adoption des statuts et création de l'entité intercommunale																														

## DECHETS

### Stratégie déchets

La Commune de Hautemorges a donné mission en novembre 2021 au bureau EREP d'élaborer le plan directeur des déchets de la Commune de Hautemorges en tenant compte des orientations et des engagements figurant dans la convention de fusion et ses annexes. Les travaux se sont poursuivis sur l'année 2022. A l'issue des résultats du plan directeur, la Municipalité a pu présenter au Conseil communal le 9 octobre 2023 sa stratégie de la gestion des déchets dans le préavis n°09/2023. Quatre grandes décisions ont été présentées :

- Généralisation de la taxe au sac à l'ensemble du territoire de Hautemorges
- Création de points de collecte et d'éco-point
- Fermetures de déchetteries
- Un règlement sur la gestion des déchets

De cette stratégie, un règlement sur la gestion des déchets a pu être soumis au Conseil communal qui l'a approuvé le 9 octobre 2023. Le règlement et les taxes sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la stratégie se déploiera sur 2024.

### Elimination des déchets – Valorsa SA

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri, en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupes de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requis par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

D'autre part, la Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz, pour les filières de gestion du verre, du bois, des déchets électriques et des déchets spéciaux.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.- par tonne.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des Communes vaudoises au 31 décembre 2019.

		2023 en tonnes facturées par Valorsa	2023 Destination	2023 Valorisation
	Ordures ménagères	25'295	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'308	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'344	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'579	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
	Verre	4'158	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	328	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	250	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	856	GZM	Energie

## ECLAIRAGE PUBLIC

### Remplacement et entretien

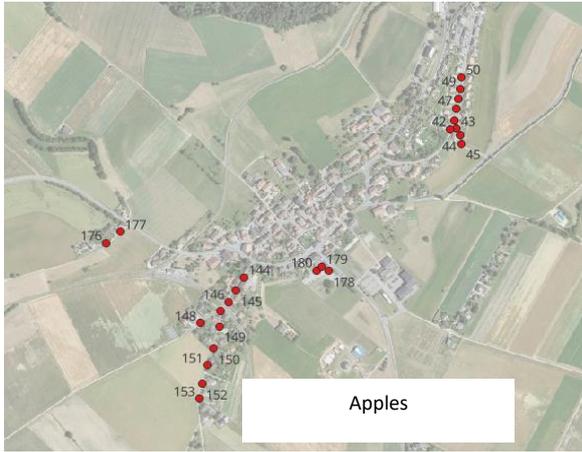
Des travaux de remplacement et de contrôle du parc de l'éclairage public ont été entrepris durant l'année 2023.

Plusieurs secteurs ont été remplacés pour passer à la nouvelle technologie LED, plus économe en consommation électrique et plus efficace en éclairage. Les commandes ont été réalisées en 2023 et la pose en février/mars 2024 par Delay Electricité.

Au total, 113 luminaires non-LED ont été remplacés par de nouveaux modèles LED :

- 50 points à Bussy-Chardonney
- 4 points à Reverolle
- 24 points à Apples
- 31 points à Sévery
- 4 points à Pampigny



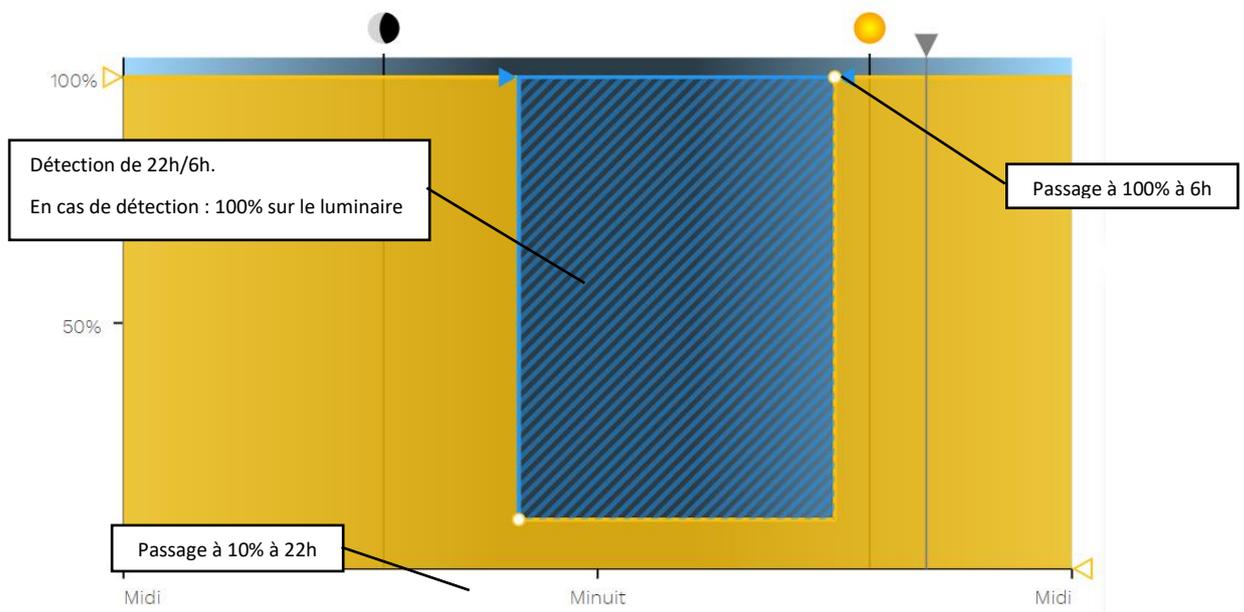


Sur ces points, certains quartiers ou rues résidentiels ont été équipés de détecteurs de présence et de modules de télégestion. Ainsi, il est possible de piloter ces points depuis un PC en choisissant les abaissements et les durées d'éclairage avec détections, de connaître les caractéristiques, la consommation, etc.

- Quartier de Sur-Ville à Bussy-Chardonney
- En Montelin à Apples
- Rue de l'Eglise à Pampigny
- Record Chauvet à Sévery

Pour ces quartiers équipés de détecteurs, le service technique a ainsi défini le programme suivant :

- 100% d'intensité jusqu'à 22h00
- 10% d'intensité de 22h00 à 6h00. Durant cette période, en cas de détection de présence, l'allumage est à 100% pendant 1min sur le luminaire détecté.
- 100% d'intensité de 6h00 jusqu'à l'extinction



## Contrôle électrique

L'entreprise Effitec est intervenue pour le contrôle électrique de 66 luminaires. Le rapport de contrôle présente les défauts suivants :

- 9 installations désuètes ou bricolées, à mettre à neuf
- 10 contrôles impossibles car boîtier inaccessible
- 5 luminaires défectueux
- 2 transformateurs électriques inconnus

Une entreprise a été mandatée pour rectifier ces défauts début 2024 et lancer les procédures administratives.

## Contrôle mécanique

L'entreprise Reilux est intervenue pour le contrôle mécanique de 118 mâts. Le rapport de contrôle présente les défauts suivants :

- 87 mâts classés A1 satisfaisant
- 26 mâts classés A2 désordre
- 2 mâts classés A3 risques
- 3 mâts non contrôlés (non accessibles)

Sur les 2 mâts classés A3 :

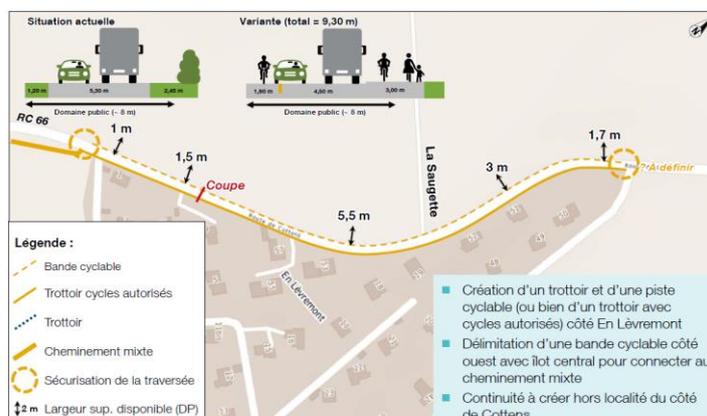
- Devant Chaniaz, un panneau de signalisation est déporté sur le mât, causant des oscillations. Ces oscillations donnent ainsi un résultat défaillant. Il n'y a donc aucun défaut de stabilité sur celui-ci.
- Sur la route de l'Etraz à Bussy-Chardonney, la collerette béton en bas du mât est fissurée, certainement en raison d'un choc, et la fondation a bougé.

La fondation du candélabre défaillant sera réparée début 2024.

Les autres catégories ne seront pas rectifiées mais feront l'objet de contrôles ultérieurs.

## Infrastructures secteur « En Lèvermont » à Apples

La Municipalité avait mandaté le bureau Transitec afin d'effectuer une étude de mobilité sur le secteur En Lèvermont – Saugette - Scierie. De cette étude sectorielle des choix ont été faits par la Municipalité, notamment la création d'un trottoir mixte du côté du quartier de villas qui sera partagé par les piétons et les cyclistes au nord-ouest du quartier « En Lèvermont », ainsi qu'un sens unique de circulation dans le secteur de la déchetterie- Saugette- Scierie qui a été accepté par l'inspecteur de la signalisation routière fin 2023. Une présentation aux riverains a été faite en mai 2023.



Aménagement Secteur « En Lèvermont » RC 66

Au vu de l'état des infrastructures existantes (route, éclairage public, eau potable, canalisations EU-EC) dans le quartier et en fonction du PGEE et du PDDE, la Municipalité a décidé de mener des études complémentaires sur les infrastructures. C'est pourquoi, un appel d'offre a été lancé et le bureau Schopfer & Niggli a été mandaté pour l'étude du projet. Les travaux envisagés sont les suivants :

## Eau Potable

- Le remplacement de ces conduites avec des nouveaux diamètres selon le PDDE en vigueur
- Réalisation d'un bouclage au sein du quartier en profitant des travaux le long de la RC pour sa réalisation

## Canalisations d'assainissement (EU/EC)

- Inspection des collecteurs d'assainissement
- Remplacement des collecteurs conformément au PGEE (état moyen à mauvais)

## Eclairage public

- Remplacement de 31 luminaires par de nouveaux modèles LED dans le quartier
- Création d'un réseau d'éclairage public pour le nouveau trottoir et la route cantonale

## Chaussée

- Réfection de la route cantonale
- Création d'un trottoir mixte côté quartier

L'étude du projet a débuté en mai 2023 et durera environ 20 mois.

## INVENTAIRE DES VEHICULES

Tableau des véhicules des services industriels, bâtiments et travaux publics.

Genre de véhicule	Marque + Type	Année	Affecté au service
Camionnette	Renault Kangoo Express Z.E	2021	Services industriels
Camionnette pont fixe	Ford Ranger 2.0 TDCi 4x4	2022	Services industriels
Camionnette	Renault Kangoo Express Z.E	2021	Service bâtiments
Camionnette	Opel Combo E F12XHL	2021	Service bâtiments
Remorque	Saris ZW750	2009	Service bâtiments
Camionnette	Ford Connect 220 S	2006	Service bâtiments
Camionnette	Ford Transit Connect	2022	Service bâtiments
Remorque	Humbaur HUK 152314	2022	Service bâtiments
Camionnette pont basculant	Ford Transit 350 L	2019	Service travaux publics
Camionnette pont basculant	Ford Ranger 2.0 TDCi 4x4	2022	Service travaux publics
Camionnette pont fixe	DFSK K01 H	2015	Service travaux publics
Camionnette pont basculant	Piaggio Cucini Porter 1.3 4x4	2019	Service travaux publics
Camion 9,5 t multilift	Reform Muli T10x Hybridshift	2019	Service travaux publics
Tracteur télescopique	Merlo	2020	Service travaux publics
Camionnette	Piaggio Porter 1.3	2010	Service travaux publics
Tondeuse	John Deere 1950 a	1989	Service travaux publics
Elévateur à fourches	Hangcha CPQD25-XW21F	2016	Service travaux publics
Petit tracteur Neige	John Deere 4110	2012	Service travaux publics
Tracteur à gazon	John-Deere 3046 R	2020	Service travaux publics
Tracteur à gazon	John Deere 3520	2009	Service travaux publics
Petit tracteur à gazon	John Deere X350R	2018	Service travaux publics
Chariot à moteur gazon	Husqvarna P 524	2020	Service travaux publics
Tracteur	Renault Ceres 85X	1999	Service travaux publics
Remorque	Daltec Cargo 13	2014	Service travaux publics
Remorque	Saris ZW3500	2008	Service travaux publics
Remorque	Humbaur HTK 2500	2012	Service travaux publics
Remorque maçon	Ecim CTP	2022	Service travaux publics



## Fabrice Marendaz

Remplaçant : C. Dumauthioz

Dicastères	Comité/direction
Bâtiments	ASIABE
Service de gérance	Entente EP Sévery-Vullierens
Mobilité	

### PETIT MOT DU MUNICIPAL

Cette année dans mes dicastères, les dossiers suivants ont été traités.

**Mobilité** : Élaboration et finalisation du plan directeur des mobilités ainsi qu'une étude sectorielle entre En Lèvremont, Scierie, Saugette et la déchetterie.

**Bâtiments** : Ce fut une année riche en expériences et en prise de connaissance détaillée de certains bâtiments, afin de pouvoir mieux planifier les rénovations ou leur entretien. Divers entretiens ont été entrepris sur l'ensemble des bâtiments communaux, les plus importants sont décrits ci-dessous.

Nous avons mis en place un programme de réservation en ligne pour les diverses salles.

Pour conclure, je remercie l'ensemble des collaborateurs pour leur travail ainsi que leur efficacité.

### MOBILITÉ

#### Plan directeur des mobilités

La Municipalité souhaitait doter la commune de Hautemorges d'un plan directeur des mobilités afin de relier les villages de Hautemorges et de bénéficier d'un développement cohérent en connectant l'ensemble du territoire. Le plan directeur des mobilités a été finalisé en mai 2023.

Un diagnostic multimodal de l'état actuel a été réalisé ce qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire, puis de définir un plan d'action avec des mesures pour étudier et planifier la réalisation des aménagements ces 15 prochaines années, soit à l'horizon 2040. Il en est ressorti 19 objectifs, déclinés en 44 mesures, réalisées en fonction des opportunités et possibilités, traitant différentes thématiques (transports individuels motorisés, transports publics, piétons, vélos et stationnement).



Maître d'ouvrage : Commune de Hautemorges



Hautemorges : Plan directeur des mobilités

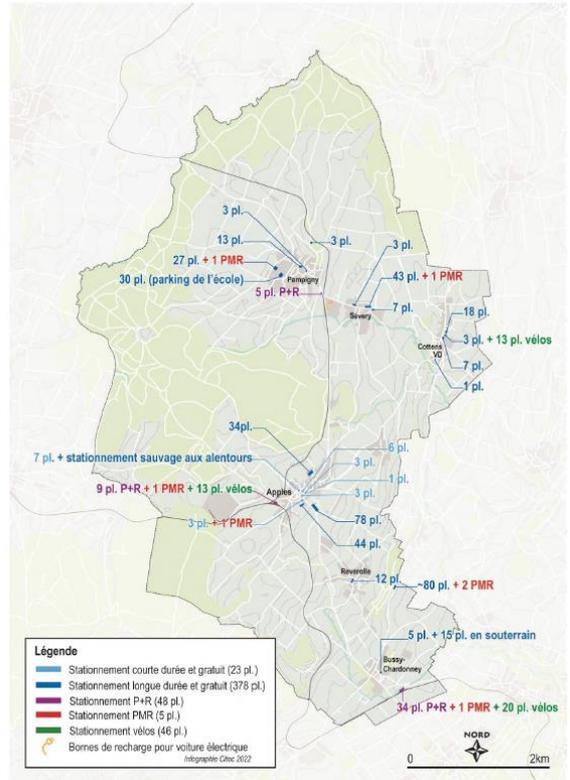
Rapport explicatif

Version 3 - 26 mai 2023

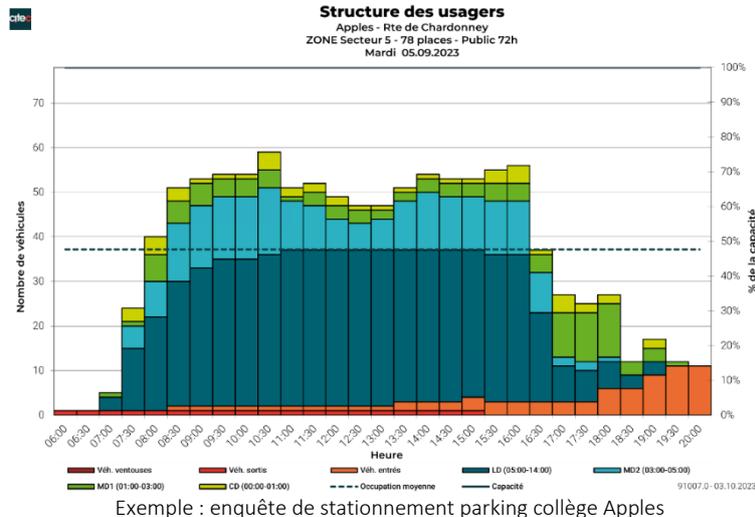
## Politique de stationnement

La Municipalité a souhaité mettre à jour la politique de stationnement, conformément aux objectifs du plan directeur des mobilités, et définir des principes de gestion harmonisés entre les six localités. La politique de stationnement intégrera les principes de durée, de tarification, d'électromobilité et d'attribution des macarons pour l'ensemble des 450 places réparties sur le territoire de Hautemorges. Afin de mettre en place cette nouvelle politique unifiée à toute la commune, la Municipalité a réalisé un appel d'offre auprès de bureaux spécialisés dans le domaine, afin de l'aider à réaliser un plan d'action pour la mise en œuvre de la future politique de stationnement.

Le bureau Citec a été mandaté pour l'assister dans la réalisation de sa politique de stationnement. Une enquête de stationnement a été effectuée en octobre 2023. Fin 2023, Citec a présenté les résultats à la Municipalité. Courant 2024, la nouvelle réglementation sera soumise au Canton pour approbation et mise en vigueur cette même année.



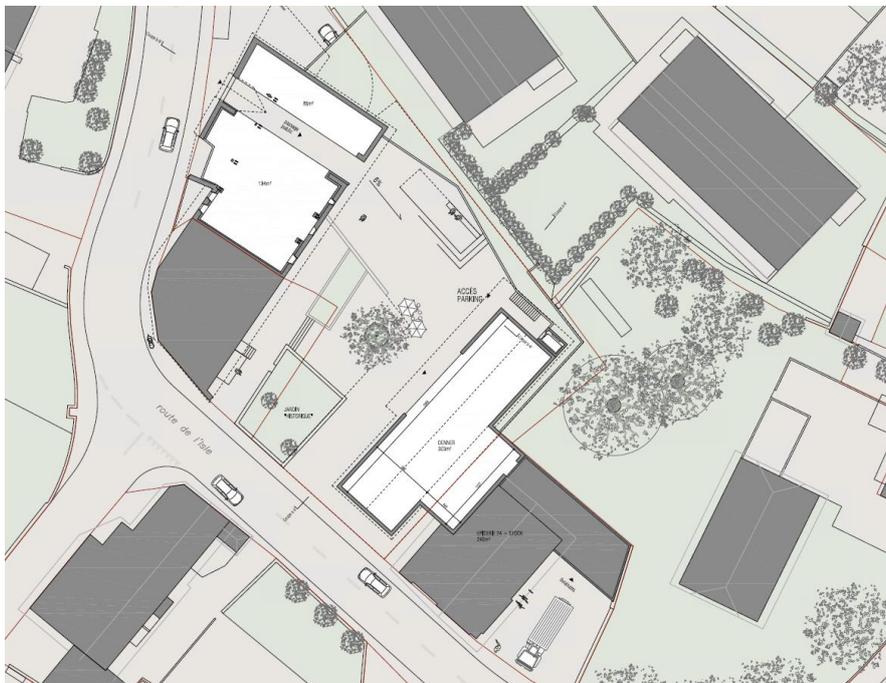
Stationnement sur Hautemorges



## BÂTIMENTS

### Etude PampiCentre

L'année 2023 a commençé avec la finalisation de l'étude d'implantation (avant-projet), réalisée par M. Laurent Vuilleumier du bureau LVPH Architectes Sàrl. Pour rappel, le projet prévoit d'installer dans le rural de la ferme plusieurs activités : un tea-room, un centre médical avec quatre cabinets médicaux destinés à la médecine généraliste (2 postes), à la pédiatrie et à la gynécologie, ainsi que deux espaces prévus pour des thérapeutes (optométrie, logopédie, diététique ou psychologie) et une pharmacie, ainsi que probablement du logement dans les combles. Un nouveau volume sera construit sur la parcelle pour abriter la nouvelle surface de vente du Denner. Un parking souterrain est prévu au centre de la parcelle, sous la future place villageoise.



Etude de faisabilité LVPH

Les partenaires pour ce projet sont Benjamin Pittet et Marion Angiolini, administrateurs du magasin Denner ; l'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) ; un partenaire tea-room – boulangerie, qui doit encore être déterminé.

La rétribution de l'architecte, mandataire principal de ce projet, atteint un seuil qui oblige à lancer une procédure de mise en concurrence selon la loi sur les marchés publics. Pour choisir ce mandataire, la Municipalité a décidé d'organiser un concours d'architecture ouvert à un tour. Pour l'aider à préparer la demande de crédit d'étude, elle a mandaté trois bureaux :

- Gastroconsult, société fiduciaire apportant également du conseil pour la gastronomie et l'hôtellerie, qui a précisé le programme du tea-room – boulangerie et donné des indications de rentabilité
- Quartal, bureau d'économistes de la construction, qui a chiffré le coût de construction de l'avant-projet LVPH
- Wolff Obrist architectes, cabinet d'architecture et organisateur de concours, qui a chiffré le coût du concours et les montants d'honoraires des prestataires qui travailleront sur l'étude.

La Municipalité a soumis le préavis n° 05/2023 au Conseil communal, dans sa séance du 26 juin 2023. La demande de crédit d'étude de CHF 1'100'000.- destiné à l'élaboration d'un projet détaillé de valorisation de la parcelle 4176 à Pampigny (projet PampiCentre) a été largement accepté.

Durant la seconde moitié de l'année 2023, des contacts ont été pris avec le propriétaire du bien-fonds n° 4178, pour discuter de la possibilité d'acheter la partie résidentielle de sa ferme. En effet, comme l'ont relevé la commission des finances et la commission ad hoc en juin, l'intégration de ce bien-fonds au projet PampiCentre serait profitable. A fin 2023, les discussions étaient encore en cours avec le propriétaire.

### **Extension et rénovation du collège du Champ-Carré (Pampigny)**

M. Raphaël Guenat, du bureau atelier pat, a fourni une étude de faisabilité portant sur les travaux prévus sur le site scolaire du Champ-Carré (extension du collège, agrandissement des sous-sols (abris PC) et rénovation du bâtiment existant (mise aux normes, notamment incendie). L'étude s'est terminée début septembre avec des plans d'avant-projet et une estimation des coûts de construction.



Comme pour le projet PampiCentre, la rétribution de l'architecte qui pilotera ce projet atteint un seuil qui oblige à lancer une procédure de mise en concurrence, selon la loi sur les marchés publics. Pour choisir ce mandataire, la Municipalité a décidé d'organiser un concours d'architecture ouvert à un tour.

Pour l'aider à préparer la demande de crédit d'étude, la Municipalité a donné mandat en novembre au bureau Dettling Péléraux architectes, cabinet d'architecture et organisateur de concours, pour chiffrer le coût du concours, estimer les montants d'honoraires des prestataires qui travailleront sur l'étude et finalement commencer à préparer le règlement du concours (cahier des charges du projet). Un préavis pour le crédit d'étude sera soumis au Conseil communal en mars 2024.

Des réflexions ont en outre été menées, en collaboration avec la directrice de l'Etablissement, afin d'optimiser le programme.

### **Maison des Jeunes**

En collaboration avec l'animatrice Mme Virginie Crausaz et le personnel de la Commune, la Municipalité a lancé la mise sur pied d'une Maison des Jeunes, dans l'ancien central téléphonique PTT situé près du parking de la Couronne à Apples. Les quelques modifications extérieures (modification d'une fenêtre en porte, conduit en toiture évacuant les fumées du nouveau poêle à bois et éventuelle fermeture du couvert) ont nécessité une demande de permis de construire (mise à l'enquête du 10 juin au 9 juillet, permis de construire du 4 septembre). Les travaux de rénovations intérieures (électricité, peinture, nouveaux revêtements de sol, ...) ont été réalisés en partie par le Service des bâtiments. La Maison des Jeunes a ouvert officiellement le jeudi 5 décembre.



## Rénovation de l'église de Pampigny

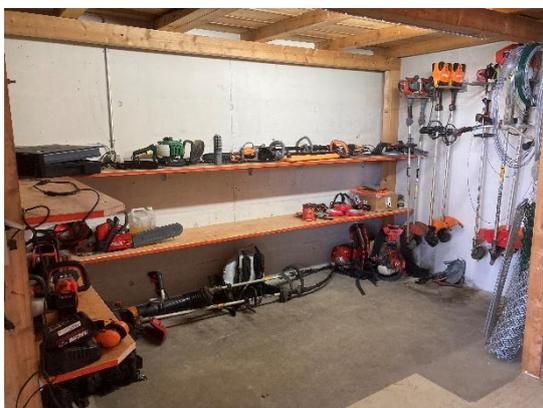
Initiés par la Commune de Pampigny, les travaux de l'église (installation du chauffage et création d'une rampe extérieure pour personnes à mobilité réduite) se sont terminés en mai 2023. Le chantier, commencé en septembre 2022, aura ainsi duré neuf mois.

La Commune remercie son mandataire, le bureau d'architecture Glatz & Delachaux, et souligne l'excellent travail des entreprises mandatées, pour la plupart locales.

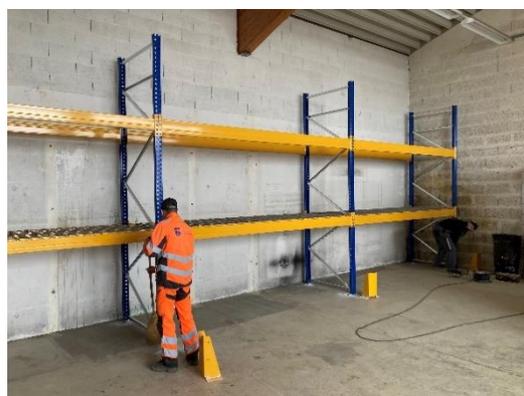
## TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX (liste non exhaustive)

### Aménagement du bâtiment de service

Courant 2023, les locaux du bâtiment de service ont été aménagés afin d'avoir une meilleure organisation et d'optimiser les espaces. Pour cela, un atelier a été aménagé pour les services industriels et des étagères de rangement pour les débroussailleuses, souffleuses et tronçonneuses. Une place de lavage a également été créée sous le couvert, à gauche du bâtiment de service.



Etagères pour machines portatives



Etagères de stockage



Création d'une place de lavage



Aménagement d'un atelier pour les services industriels

### **Pampigny : Travaux d'amélioration acoustique de l'ancien stand de tir**

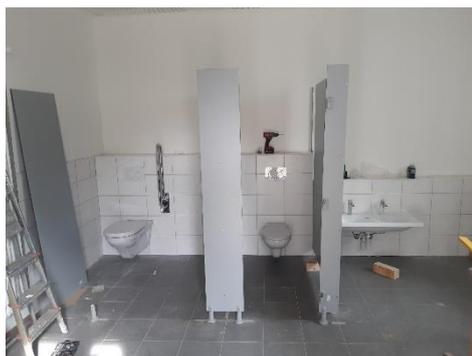
Transformé en salle pour de la location, le bâtiment de l'ancien stand de tir avait connu un réaménagement complet en 2021. Afin d'améliorer le confort des utilisateurs, des panneaux acoustiques ont été installés sous la toiture durant l'hiver 2023.



Ancien stand de tir de Pampigny

### **Pampigny : les p'tits Bricolos au château, création de sanitaires et vestiaires**

Suite à une inspection du Canton, il était nécessaire de créer des sanitaires adaptés et vestiaires pour la garderie.



### **Cottens : Aménagement de l'abri PCi pour l'UAPE**

L'abri PCi de Cottens a été aménagé pour accueillir les enfants de l'UAPE durant la pause de midi. Des travaux électriques et sanitaires ont été effectués, ainsi que des aménagements.

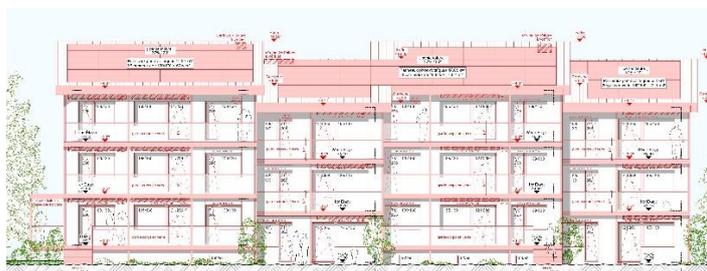


### Apples : Salle du Léman, changement de la paroi mobile



### Apples : Croix-du-Moulin no 2a et 2b, rénovation du bâtiment

En juin 2022, un préavis pour la rénovation du bâtiment a été accepté par le Conseil communal. Les travaux ont été mis à l'enquête du 11 février au 12 mars 2023. À la suite d'une opposition, le projet a été retardé. Les travaux devraient commencer en mars 2024 pour une durée d'environ 12 mois.



### Reverolle : appartement Rue du Moulin 2

Des travaux d'étanchéité de la terrasse et des garde-corps ont été effectués durant l'automne 2023.



### Reverolle : Ancienne administration Rue de l'Eglise 9

La chaudière à gaz a été remplacée par une pompe à chaleur et des panneaux solaires photovoltaïques ont été installés à la rue de l'Eglise 9. En journée, la pompe à chaleur sera alimentée par les panneaux solaires.



### Sévery : appartement Rue du Collège 2c

A la suite du départ des locataires qui ont occupé l'appartement durant 18 ans, des travaux de peinture et de réfection des parquets ont été entrepris.



## GÉRANCE



Locatif Croix-du-Moulin 4 – Apples



Locatif chemin des Vignes 6 – Bussy-Chardonney

Le service de gérance s'occupe de la gestion du parc immobilier réparti dans les six localités de la commune. Voici la liste des appartements, locaux commerciaux, locaux divers et places de parc :

- 52 appartements allant du studio au 5,5 pièces
- 17 locaux commerciaux et locaux divers
- 99 places de parc

Le taux d'occupation des appartements est de 98 %. Les 2 % restants correspondent au temps consacré pour le rafraîchissement ou la réfection des appartements lorsqu'un locataire quitte son logement. Il est à noter que le taux de rotation reste très bas, les loyers étant attractifs.

## LOCATION DES SALLES ET DES REFUGES

Dans les six localités de Hautemorges, il y a un peu plus d'une vingtaine de salles et refuges, de diverses dimensions, mis à la disposition de la population, des sociétés locales ainsi que pour les personnes non-résidentes à Hautemorges.

Durant cette année 2023, de nombreux événements ont été organisés dans les diverses salles.

Dès le début du mois de juillet 2023, le nouveau logiciel de réservation « Gestimmo » est accessible via notre site internet. Il permet l'optimisation de la gestion des diverses salles et refuges pour le côté administratif.

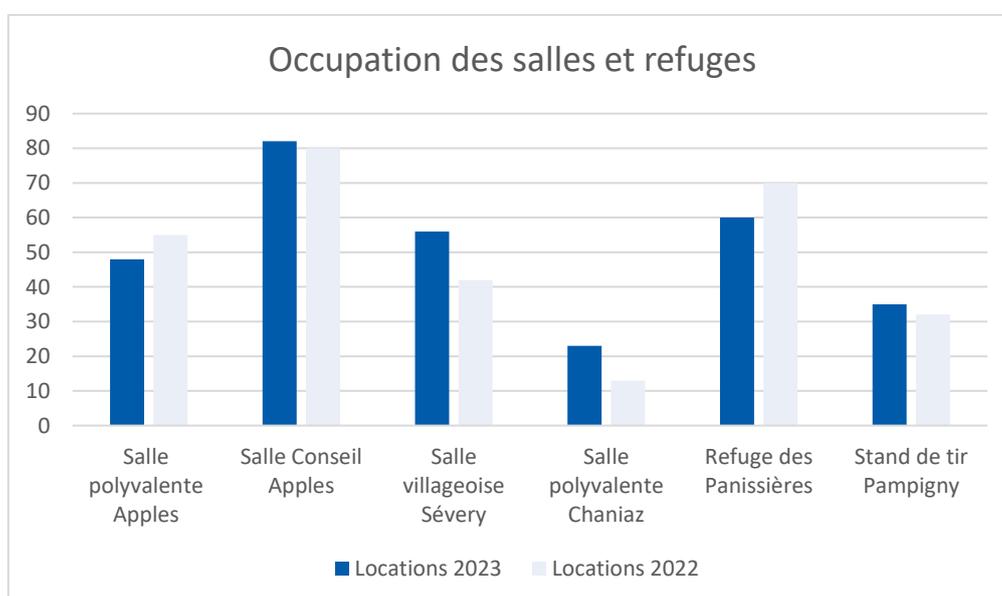
Côté utilisateurs, cela permet à tout un chacun de réserver une salle ou un refuge 24h/24h et 7 jours sur 7. Le calendrier mentionne clairement les plages horaires disponibles.

De plus, des informations concernant la capacité des salles, les options à choisir (location de vaisselle, location de tables pour l'extérieur, etc.) sont clairement mentionnées et facilitent le choix des locataires.

Durant les prochains mois, d'autres renseignements techniques devraient être ajoutés dans les informations des diverses salles.

Les principales salles, soit la salle polyvalente du collège Léman et la salle de gym du collège Plateau à Apples, la salle polyvalente de Chaniaz, la salle de gym de Pampigny ainsi que la salle villageoise de Sévery sont occupées presque tous les jours de la semaine, par des cours donnés par les sociétés locales ou des personnes privées. Cela représente une offre variée d'activités pour la population de la région.

Ci-dessous, un graphique vous donne une représentation du nombre d'occupations des principales salles et refuges de la commune, avec une comparaison entre 2022 et 2023 :





## Aurel Matthey

Remplaçant : F. Marendaz

Dicastères	Comité/direction	Conseil/AG	Divers
Finances	Entente EP Sévery-Vullierens	ASIABE	Commission d'estimation fiscale
Service informatique		AVM	(délégué)
SDIS		Protection Civile	Remplaçant responsable portefeuille assurances
		SIS Morget	

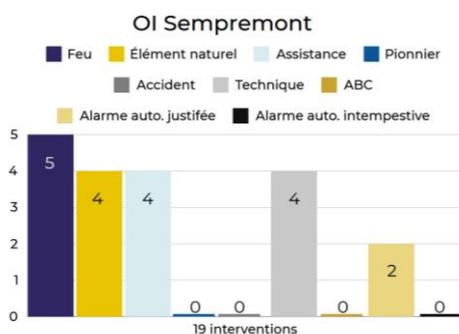
### PETIT MOT DU MUNICIPAL

D'un point de vue comptable, 2023 est la première année consacrée entièrement à Hautemorges (en 2022, il y avait encore eu le bouclage des comptes 2021 de nos six anciennes Communes). Au niveau de notre nouveau plan comptable, nous avons dû effectuer encore quelques réajustements et cela ne devrait plus guère évoluer avant l'introduction du MCH2. Le service de la bourse qui est passé de 7 employés au 30.06.2021 à 3 employés durant toute l'année écoulée a pu remplir, dans les délais et à satisfaction, toutes ses tâches.

Au niveau de l'informatique, les outils de base sont mis en place et donnent satisfaction. Il y a encore quelques améliorations et autres paramétrages à affiner, mais la structure de base est bien présente. En 2023 il y a eu notamment l'implantation du nouveau programme de notation des heures pour les employés, le programme de gestion des séances de la Municipalité ainsi que la nouvelle application de réservation des salles. L'administration va continuer à développer et améliorer ces services en ligne.

Je remercie donc l'administration et la bourse pour son excellent travail, dans le cadre de mes dicastères des finances et de l'informatique, tout au long de cette année 2023.

Au niveau des pompiers, en 2023 il n'y a pas eu de grand bouleversement. Notre intercommunale cherche encore une solution pour le déménagement de notre caserne principale de Morges. En effet, les deux solutions envisagées, à savoir la création d'une nouvelle sur le site de Marcelin ou la transformation des halles MBC à Tolochenaz ont été écartées, respectivement par la Municipalité de Morges et par le Conseil intercommunal. Une troisième alternative, sur le territoire de Morges est actuellement à l'étude. Ce service indispensable à la population fonctionne grâce aux miliciens. Que ces derniers soient encore une fois remerciés pour leur engagement.



Inondation 13.12.23 - Bussy

Le rapport complet du SIS est à disposition, sur demande, pour les personnes souhaitant avoir plus de détails

### FINANCES

Vous trouverez les informations relatives aux finances dans le préavis des comptes 2023.

**3**

# **LE MOT DE LA FIN**

La Municipalité remercie l'ensemble du personnel qui a fait preuve d'un engagement et d'une disponibilité remarquables afin d'assurer un service de qualité permettant de répondre aux attentes de la population.

Adopté par la Municipalité en séance du 29 avril 2024.

Pour la Municipalité

La syndique

Le secrétaire





